

Rapport annuel d'activités

2016

DG EPRS

Sommaire

0. SYNTHÈSE DE L'EXÉCUTION DU BUDGET	1
1. OBJECTIFS	2
1.1. Objectifs de la direction générale	2
1.2. Faisabilité et évaluation des risques	6
2. ÉVALUATION DES RÉSULTATS AU REGARD DES OBJECTIFS – UTILISATION DES RESSOURCES	9
2.1. Environnement de la direction générale	9
2.2. Ressources humaines de la DG	9
2.2.1. Tableau des effectifs de la DG EPRS	9
2.2.2. Agents en poste au 31/12/2016.....	10
2.3. Exécution budgétaire 2016	10
2.3.1. Crédits finaux et crédits initiaux.....	10
2.3.2. Crédits finaux et crédits engagés	10
2.3.3. Crédits engagés et paiements effectués	10
2.3.4. Utilisation des reports automatiques et non automatiques de 2015 à 2016	11
2.3.5. Utilisation des crédits correspondant à des recettes affectées	11
2.4. Résultats obtenus	11
3. ÉVALUATION ET EFFICACITÉ DU CONTRÔLE INTERNE, Y COMPRIS UNE ÉVALUATION GLOBALE DU RAPPORT COÛT- EFFICACITÉ DES CONTRÔLES (ART 66, PAR. 9, RF).	30
4. CONCLUSION	31
5. DÉCLARATION DE L'ORDONNATEUR DÉLÉGUÉ	32
6. ANNEXES	33
6.1. Relevés d'exécution budgétaire 2016.....	33
6.2. Rapport sur le respect des délais de paiement	35
6.3. Liste des exceptions - dérogations à la réglementation	36
6.4. Obligations contractuelles de longue durée.....	37
6.5. Procédures négociées exceptionnelles – articles 53, 134 et 135 des règles d'application	38
6.6. Résultat des évaluations ex-post.....	41
6.7. Fonctions sensibles	41
6.8. Évaluation de la mise en œuvre des normes minimales de contrôle interne	42

0. SYNTHÈSE DE L'EXÉCUTION DU BUDGET

Code	Appropriation type	Type de crédits	EUR ou %	Formule
	Appropriations of 2016	Crédits 2016		
A	Initial appropriations	Crédits initiaux	9.009.000,00	
B	Final appropriations	Crédits finaux	7.698.963,00	
C	Commitments	Engagements	7.450.551,7	
D	Commitments in % of final appropriations	Engagements en % des crédits finaux	97%	D=C/B
E	Payments	Paiements	4.595.628,82	
F	Payments in % of commitments	Paiements en % des engagements	62%	F=E/C
G	Cancellations of 2016 final appropriations	Annulations de crédits finaux 2016	248.411,83	G=B-C-K
H	Cancellations appropriations in % of final appropriations	Annulations en % des crédits finaux	3%	H=G/B
	Appropriations carried over from 2016 to 2017	Crédits reportés de 2016 à 2017		
I	Automatic carryovers from 2016 to 2017	Crédits reportés automatiquement de 2016 à 2017	2.854.922,35	I=C-E
J	Automatic carryovers from 2016 to 2017 in % of commitments	Crédits reportés automatiquement de 2016 à 2017 en % des engagements	38%	J=I/C
K	Non-automatic carryovers from 2016 to 2017	Crédits reportés non-automatiquement de 2016 à 2017	0,00	
L	Non-automatic carryovers from 2016 to 2017 in % of final appropriations	Crédits reportés non-automatiquement de 2016 à 2017 en % des crédits finaux	0%	L=K/B
	Appropriations carried over from 2015 to 2016	Crédits reportés de 2015 à 2016		
M	Automatic carryovers from 2015 to 2016	Crédits reportés automatiquement de 2015 à 2016	2.854.262,78	
N	Payments against automatic carryovers from 2015 to 2016	Paiements sur crédits reportés automatiquement de 2015 à 2016	2.633.380,32	
O	Payments against automatic carryovers from 2015 to 2016 in % of automatic carryovers from 2015 to 2016	Paiements sur crédits reportés automatiquement de 2015 à 2016 en % des crédits reportés automatiquement de 2015 à 2016	92%	O=N/M
P	Cancellations of automatic carryovers from 2015 to 2016	Annulations de crédits reportés automatiquement de 2015 à 2016	220.882,46	P=M-N
Q	Cancellations of automatic carryovers from 2015 to 2016 in % of automatic carryovers from 2015 to 2016	Annulations de crédits reportés automatiquement de 2015 à 2016 en % des crédits reportés automatiquement de 2015 à 2016	8%	Q=P/M
R	Non-automatic carryovers from 2015 to 2016	Crédits reportés non-automatiquement de 2015 à 2016	0,00	
S	Payments of non-automatic carryovers from 2015 to 2016	Paiements sur crédits reportés non-automatiquement de 2015 à 2016		
T	Payments against non-automatic carryovers from 2015 to 2016 in % of non-automatic carryovers from 2015 to 2016	Paiements sur crédits reportés non-automatiquement de 2015 à 2016 en % des crédits reportés non-automatiquement de 2015 à 2016		T=S/R
U	Cancellations of non-automatic carryovers from 2015 to 2016	Annulations de crédits reportés non-automatiquement de 2015 à 2016		U=R-S
V	Cancellations of non-automatic carryovers from 2015 to 2016 in % of non-automatic carryovers from 2015 to 2016	Annulations de crédits reportés non-automatiquement de 2015 à 2016 en % des crédits reportés non-automatiquement de 2015 à 2016		V=U/R
	Assigned revenue in 2016	Recettes affectées 2016		
W	Appropriations from assigned revenue in 2016 (current)	Crédits de recettes affectées courants 2016	0,00	
X	Assigned revenue carried over to 2016	Crédits de recettes affectées reportés à 2016	0,00	
Y	Balance of commitments on assigned revenue carried over to 2016	Solde des engagements reportés à 2016 sur crédits de dépenses spécifiques sur recettes affectées	0,00	

1. OBJECTIFS

1.1. Objectifs de la direction générale

La direction générale des services de recherche parlementaire (DG EPRS) a été créée le 1^{er} novembre 2013 pour fournir aux députés et, le cas échéant, aux commissions parlementaires des analyses indépendantes, objectives et fiables ainsi que des éléments de recherche sur les questions liées à l'Union européenne, afin de les assister dans leurs activités parlementaires. Elle a pour mission de fournir, avec l'aide de spécialistes internes et de sources de savoirs dans tous les domaines thématiques, une gamme complète de produits et de services aux députés et aux commissions, afin de renforcer leurs compétences par la connaissance.

La philosophie définie par le Bureau du Parlement et sous-tendant l'action de la DG EPRS se veut la traduction concrète des principes fondamentaux suivants:

- présenter des travaux indépendants, objectifs et rigoureux;
- proposer un service global s'appuyant sur des spécialistes dans chaque domaine thématique;
- être au service du client et répondre rapidement et directement aux besoins des députés;
- offrir un guichet unique aux députés et apporter une réponse rapide aux demandes;
- veiller à conférer clairement et simplement à l'ensemble de ses produits et services le statut de marque; et
- compléter les documents écrits en apportant aux députés une information plus personnalisée.

Conformément à la mission de la direction générale et au nouveau cadre d'exécution stratégique adopté par l'administration du Parlement à l'automne 2014, la DG EPRS, en étroite coopération avec les autres services administratifs, a fixé en janvier 2016 les objectifs prioritaires qui seront les siens dans le courant de l'année:

Direction A - service de recherche pour les députés

- Tout au long de l'année 2016, le service de recherche pour les députés entend œuvrer pour la poursuite du développement et le lancement de produits et services nouveaux ou perfectionnés pour les députés, que ce soit à titre individuel ou collectif.
- Le service de recherche pour les députés continuera de proposer un nombre croissant d'analyses approfondies, tant dans les domaines thématiques que sur des sujets donnés. La série de notes d'information sur la «législation européenne en marche», qui identifie systématiquement l'adoption de propositions législatives majeures, sera étoffée et reformatée. La notion de série de publications sera développée pour généraliser l'accès aux ouvrages de l'EPRS.
- Les analystes politiques et les spécialistes de l'information rattachés au service de recherche pour les députés continueront de développer, notamment en rencontrant personnellement les députés, la pratique de notes d'information personnalisées qui viendront compléter les autres documents écrits.
- La spécialisation du personnel par politique thématique continuera d'être encouragée au sein du service de recherche pour les députés.

- Il est prévu de généraliser la programmation anticipée de l'ensemble des publications de l'EPRS par l'unité éditoriale et de gestion des publications. On en comptait plus de 600 en 2015, que ce soit en version papier ou en ligne.
- Le service de recherche pour les députés continuera de fournir ses services aux deux comités consultatifs de l'Union, mettant ainsi en œuvre les accords de coopération du Parlement avec ces organes.

Direction B - Bibliothèque

- La direction de la bibliothèque préparera le terrain à la mise en place du nouveau «plan stratégique» des services de la bibliothèque du Parlement en développant la numérisation, en mettant un accent appuyé sur les structures d'appui à la recherche, en proposant un plus grand nombre de sources et de bases de données et en ouvrant éventuellement certaines de ses portes au public.
- La direction de la bibliothèque continuera d'accompagner les autres directions et unités de la DG EPRS dans leurs activités de recherche et d'analyse, tout en mettant parallèlement à la disposition d'un large cercle parlementaire son large fonds de collections matérielles et numériques, ainsi de ses nouvelles sources et bases de données.
- La salle de lecture de la bibliothèque de Bruxelles sera modernisée pour servir de plateforme d'échanges intellectuels pouvant notamment accueillir des tables rondes et des séminaires sur les publications de l'EPRS et de tiers. Cette opération de modernisation exploitera et mettra à profit les enseignements tirés de la coopération avec un large éventail d'organisations partenaires.
- L'unité «Demandes d'informations des citoyens» continuera d'apporter une aide de qualité aux députés en élargissant ses «réponses types» et en développant ses nouveaux outils AskEP.net, notamment en lançant un message d'alerte en cas de campagne. Elle entend développer l'interaction avec les citoyens en mettant en œuvre de nouveaux canaux, notamment le Parliamentarium et les bureaux d'information.
- Les activités de l'unité des archives historiques continueront d'être intégrées dans la vie quotidienne du Parlement en misant encore et toujours sur la numérisation des archives de l'institution, en modernisant la bibliothèque historique du Parlement et en donnant de manière plus systématique un coup de projecteur sur l'évolution institutionnelle du Parlement au fil des ans, en étroite coopération avec la Maison de l'histoire européenne.
- L'unité «Transparence» répondra, comme à son habitude, avec célérité et efficacité aux demandes d'accès aux documents et visera à améliorer la qualité du registre de transparence en suivant de plus près les déclarants et en les informant.
- La nouvelle unité «Bibliothèque de droit comparé» a vocation à devenir un centre de savoir et d'expertise sur le droit de l'Union, de ses États membres et des pays tiers, en ciblant ses publications et ses activités.
- L'unité de la bibliothèque sur site et en ligne coopérera activement avec l'unité «Bibliothèque de droit comparé» pour mettre en place un riche fonds de droit comparé relayé par un site internet dans le même domaine.

Direction C - Évaluation de l'impact et valeur ajoutée européenne

- La direction de l'évaluation de l'impact et de la valeur ajoutée européenne développera son soutien aux commissions parlementaires, tant pour renforcer l'association du PE à toutes les étapes du cycle législatif et politique que pour améliorer le contrôle et la surveillance de l'exécutif.
- L'action actuelle en matière d'évaluation de l'impact et de valeur ajoutée européenne continuera à être renforcée pour permettre, en amont, aux commissions parlementaires de mieux analyser les options législatives proposées aux institutions de l'Union et, en aval, d'examiner les conclusions dégagées par lesdites institutions.
- Le soutien apporté aux commissions parlementaires sera développé en associant plus activement la direction aux équipes travaillant sur des projets législatifs, sur une base inter-DG, et ce durant l'intégralité du cycle législatif.
- L'aide fournie aux commissions parlementaires lors notamment de la rédaction des rapports d'exécution sera renforcée en poursuivant les «évaluations de la mise en œuvre européenne».
- Le concept de «liste de contrôle évolutive» des documents pertinents continuera d'être expérimenté par la direction de l'évaluation de l'impact et de la valeur ajoutée européenne et son analyse servira à appuyer les actions de contrôle des commissions et des députés.
- L'unité de prospective scientifique accompagnera le processus permettant aux travaux du comité d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (STOA) de se doter d'une plus grande capacité interne de recherche et d'analyse pour être plus utiles aux décisions politiques et porter une plus grande attention aux différents aspects de la prospective scientifique en mettant en œuvre, pour ce faire, des projets plus courts que par le passé et en favorisant la diffusion des résultats dans la communauté parlementaire.
- La nouvelle unité des tendances mondiales mettra en place des publications et des manifestations visant à identifier, suivre et analyser les tendances mondiales à long et moyen termes ainsi que leurs conséquences pour l'Union. Elle assurera le secrétariat du processus interinstitutionnel ESPAS.

Direction générale: actions transversales

- La DG EPRS mettra en œuvre, au niveau de ses projets, le portefeuille de projets du Parlement en se fondant sur le cadre d'exécution stratégique de l'administration en général et sur le sien en particulier.
- La DG EPRS entend adopter des indicateurs clés de résultats (ICR) ainsi que divers autres paramètres pour pouvoir suivre et gérer l'efficacité de ses principales activités. Ces indicateurs aideront la DG EPRS à proposer dans les délais voulus une gamme complète et conviviale de produits et de services respectant les normes définies.
- En s'appuyant sur son équipe «au service du client» et en mettant en œuvre diverses autres actions, la DG EPRS continuera à mieux faire connaître ses produits et services aux députés et à leurs collaborateurs, à améliorer les canaux de distribution de ces produits et services et à contrôler leur utilisation, notamment en permettant aux clients d'en bénéficier régulièrement chaque fois qu'ils le souhaitent.

- La DG EPRS poursuivra ses efforts pour améliorer l'accessibilité de ses services aux députés en dehors des bâtiments du PE, sur la base d'une expérimentation en continu dans le domaine des services mobiles et des communications multimédias, et intensifiera la diffusion ciblée de ses travaux via les médias sociaux.
- L'offre de formation des députés et de leurs équipes continuera d'être développée pour tenir compte de l'élargissement et de l'approfondissement de la gamme de produits et de services disponibles.
- La DG EPRS souhaite également développer et intensifier ses actions de sensibilisation, de liaison et de dialogue avec les groupes de réflexion, les centres universitaires et les instituts de recherche, ainsi que les services de recherche et les bibliothèques des parlements nationaux, en comparant activement les expériences et les bonnes pratiques des uns et des autres dans le cadre de sa coopération avec lesdits services et bibliothèques.
- La DG EPRS s'efforcera de fournir à son personnel les meilleures conditions de travail possibles et de les promouvoir, notamment en améliorant l'accès à des technologies et des bureaux modernes grâce à un futur déménagement dans les nouveaux bâtiments Wilfried Martens et Konrad Adenauer II à Bruxelles et à Luxembourg.
- L'intégration des nouveaux collègues issus des deux comités consultatifs de l'Union et du concours de chercheurs (agents contractuels) sera menée à bonne fin.
- Le développement professionnel du personnel de l'EPRS s'appuiera sur une nouvelle stratégie globale de formation qui met l'accent sur l'identification des besoins à long terme en la matière et sur le maintien des capacités d'analyse dans des domaines précis.
- Le savoir-faire dans le domaine des technologies de l'information continuera d'être actualisé, conformément aux orientations fixées dans le PPP. L'ensemble de la gestion du portefeuille informatique des infrastructures, des projets et des demandes fera l'objet d'un perfectionnement continu et prévoira d'importants projets d'optimisation des flux de travail et d'amélioration de la visibilité et de l'accessibilité électroniques des produits de l'EPRS, en coopération avec les DG ITEC et COMM.
- Le support informatique local et l'administration du système seront davantage rationalisés et adaptés à un environnement professionnel sur la base de normes internationalement reconnues et de bonnes pratiques.
- L'exécution performante et sans anicroche du budget de la DG EPRS sera notamment assurée par une planification efficace en amont des diverses transactions financières au sein de la direction générale. Le dispositif d'alerte existant qui identifie les risques et les mesures correctives à prendre dans le cadre de transactions financières sera systématisé.
- Dans le cadre de l'utilisation efficace des ressources financières et des autres ressources à leur disposition, toutes les unités administratives poursuivront les efforts visant à assurer une rentabilité maximale, notamment lors des divers marchés publics conclus par la direction générale.

Ces objectifs spécifiques pour 2016 ont été déterminés au regard de la **courbe d'activité à flanc ascendant rapide** que la DG EPRS a suivie depuis sa création en novembre 2013. Au cours des **trois premières années complètes** de son existence, à savoir les 36 mois entre janvier 2014 et décembre 2016, la DG EPRS a enregistré les principaux résultats suivants, outre la mise en place avec succès des fonctions organisationnelles et opérationnelles liées à

la création d'une nouvelle direction générale au sein de l'administration du Parlement européen:

- Le service de recherche pour les députés de la DG EPRS a répondu sur le fond à un total de 8 096 demandes de recherche et d'analyse émanant des députés au Parlement européen et de leurs collaborateurs – 1 660 en 2014, 2 995 en 2015 en 3 441 en 1996 – parfois en recourant à l'aide d'autres services de l'EPRS.
- Le service de recherche pour les députés a également répondu sur le fond à 1 654 demandes de recherche et d'analyse émanant d'autres clients parlementaires que sont notamment les secrétariats des commissions, les départements thématiques et les groupes politiques (720 demandes en 2014, 497 en 2015 et 437 en 2016).
- Le nombre de députés faisant appel au service de recherche pour les députés a, au titre de la période sous revue, augmenté; en décembre 2016, le pourcentage de députés qui avaient introduit une demande de recherche ou d'analyse s'établissait à 88 % et 75 % avaient régulièrement utilisé ce service au cours des douze derniers mois écoulés (à titre de comparaison, ce taux n'était que de 22 % à l'automne 2014).
- Le service de recherche pour les députés a publié 1 547 documents sur les enjeux stratégiques, les problématiques et la législation de l'Union, généralement à l'usage des députés et de l'ensemble de l'institution. Sur cette période de trois ans, ce chiffre se décomposait en 231 publications au titre de 2014, en 594 publications au titre de 2015 et en 722 publications au titre de 2016.
- La direction de la bibliothèque a également répondu à plus de 52 000 demandes de références émanant du Parlement et traité plus de 180 000 demandes d'information des citoyens au cours de la même période; elle a par ailleurs traité un kilomètre de fichiers d'archives et dispensé une formation en interne à plus de 3 300 personnes.
- La direction de l'évaluation de l'impact et de la valeur ajoutée européenne a publié 319 documents destinés à aider les commissions parlementaires à contrôler l'exécutif et à lui demander des comptes.
- Si on ajoute les publications de la bibliothèque et les blogs, on dénombrait un total de 2 680 publications de l'EPRS au cours des trois années en question, à savoir 541 en 2014, 970 en 2015 et 1 169 en 2016. Toutes les publications de cette période sont consultables via le [catalogue de l'EPRS](#).
- Ces publications de l'EPRS et les autres documents correspondent à plus de 4,7 millions de pages consultées sur le site intranet du Parlement au titre de la période de trois ans en question, ainsi qu'à quelque 3,5 millions de pages vues sur l'internet. Ventilés par année, ces chiffres étaient, pour l'intranet, de 1,3 million en 2014, 1,8 million en 2015 et 1,6 million en 2016. Pour l'internet, ils étaient de 700 000 en 2014, de 1,3 million en 2015 et de 1,5 million en 2016.

1.2. Faisabilité et évaluation des risques

Lors de ses activités, la DG EPRS a identifié les risques suivants pour l'année civile 2016 et les a inscrits dans le registre des risques:

- *Élargir et d'affiner la gamme de produits et de services de recherche destinés aux députés*

Risques/possibilités: équilibre entre l'offre et la demande; qualité des produits: il peut arriver que les besoins des députés en matière de recherche et d'information ne soient pas toujours correctement identifiés; les produits conçus pour répondre à une demande ou les produits élaborés de façon proactive ne correspondent alors pas totalement aux besoins des députés en termes de contenu, de format ou de qualité.

Ce risque a été qualifié de «très faible» et les mesures suivantes ont été prises pour l'atténuer et le prévenir: adaptation du style et de la forme des produits, activités de sensibilisation ciblées et conduites en temps utile, suivi des demandes reçues (ligne directe des députés), enquêtes auprès des clients, effectifs appropriés et compétences des nouvelles recrues, formation professionnelle des membres du personnel.

- *Exécution des cycles législatifs et politiques et contribution à un contrôle renforcé de l'exécutif de l'UE*

Risques/possibilités: équilibre entre l'offre et la demande; qualité des produits: il peut arriver que les produits conçus pour répondre à une demande ou les produits élaborés de façon proactive ne puissent être livrés à temps ou avec la qualité requise (par exemple en raison de facteurs extérieurs, du manque de ressources humaines ou de l'absence d'outils informatiques spécialisés), ou que les besoins d'information ne soient pas toujours correctement identifiés; dans ce cas, ces produits ne répondent pas aux besoins des députés ou des commissions tant en termes de contenu et de format que de qualité.

Ce risque a été qualifié de «très faible» et les mesures suivantes ont été prises pour l'atténuer et le prévenir: planification prospective, hiérarchisation des produits, promotion et coopération avec les commissions et les autres services concernés du Parlement grâce notamment à des échanges réguliers sur les besoins, ainsi qu'utilisation efficace des procédures (par exemple, se servir des procédures de passation de marchés publics pour réduire au minimum les retards).

- *Excellence de l'assistance proposée à tous les niveaux: garantir la collaboration entre DG dans le cadre des cycles politiques et législatifs*

Risques/possibilités: retard dans la mise en place d'un mode opératoire pleinement opérationnel: il se peut que, en raison d'une expérience technique limitée dans la mise en place d'environnements collaboratifs et d'une connaissance limitée de ces environnements de la part des utilisateurs finaux, le développement (et notamment l'intégration des applications existantes) puisse être retardé ou nécessiter davantage de ressources que prévu. Le risque existe que les directions A et C ne puissent pas avoir totalement accès aux données et informations tout au long du cycle d'élaboration des politiques.

Ce risque a été qualifié de «très faible» et les mesures suivantes ont été prises pour l'atténuer et le prévenir: encourager la mise en réseau et l'échange d'informations entre parties prenantes dans tous les procédés, y compris au niveau des secrétariats des commissions et des départements thématiques, fonder le développement sur l'expérience acquise avec les environnements collaboratifs existants, collaboration étroite avec la DG ITEC, communication de tous les instants avec les parties prenantes sur les objectifs et les processus envisagés, effectifs appropriés et compétences des nouvelles recrues, formation professionnelle des membres du personnel. Toutefois, pour des raisons échappant au contrôle de la DG EPRS, ce projet inter-DG a été temporairement suspendu.

- *Mise en œuvre de l'accord interinstitutionnel actualisé sur le registre de transparence*

Risques/possibilités: retards dans la mise en œuvre de l'accord interinstitutionnel sur le registre de transparence: retard dans la mise en œuvre du projet ou problèmes techniques peuvent entraîner des retards, voire des perturbations.

Ce risque a été qualifié de «très faible» et les mesures suivantes ont été prises pour l'atténuer et le prévenir: procédures de travail efficaces au sein du secrétariat commun du registre de transparence, stratégie visant à améliorer la qualité des données du registre de transparence, maintien d'un contact étroit avec les parties prenantes (sensibilisation, helpdesk), de sorte que le niveau de risque puisse être réduit au fur et à mesure que le projet avance, et ce jusqu'à son achèvement.

- *Développer une présence en ligne accrue pour améliorer l'accessibilité aux produits de l'EPRS*

Risques/possibilités: défaillance technique: risque de défaillance technique du serveur, ce qui se traduit par une impossibilité de télécharger certains documents de la DG EPRS.

Ce risque a été qualifié de «faible» et les mesures suivantes ont été prises pour l'atténuer et le prévenir: collaboration étroite avec la DG ITEC, atténuation grâce à une présence permanente de l'EPRS sur le blog d'EPRS ep.thinktank.eu.

- *Renforcer la capacité de recherche par l'intégration de 80 collègues issus des deux comités consultatifs (CESE et CdR)*

Risques/possibilités: absence (partielle) d'intégration du personnel: l'intégration des nouveaux collègues des comités consultatifs peut s'avérer plus difficile et plus chronophage que prévu. Le risque existe également que certains collègues ne restent pas dans le service, ce qui obligerait à relancer le processus de recrutement. Dès lors, il se peut que le service n'ait pas le niveau de productivité escompté.

Ce risque a été qualifié de «faible» et les mesures suivantes ont été prises pour l'atténuer et le prévenir: programme de formation spécifique, mentorat, suivi attentif par les chefs d'unité concernés, entretien avec tous les candidats, analyse minutieuse des besoins, comblement des lacunes en termes de personnel sortant. Le risque a diminué au fil du temps et le projet a depuis lors été mené à terme. Une décision politique des deux organes consultatifs et du Parlement a limité à 60 le nombre de transferts de personnes ou postes. Entretemps, tous les collègues transférés ont été intégrés avec succès au sein de la DG EPRS.

- *Préservation et gestion des archives historiques*

Risques/possibilités: acquisition d'un nouveau système de base de données d'archives: la migration des données existantes vers le nouveau système de base de données archivistique peut nécessiter plus de temps et de ressources que prévu, car la base actuelle est atypique et contient tant des données codées que des règles opérationnelles qui ne sont pas suffisamment documentées.

Ce risque a été qualifié de «très faible» et les mesures suivantes ont été prises pour l'atténuer et le prévenir: création d'une base de données intermédiaire en vue de normaliser la structure de données actuelle et ses modalités de stockage dans la base

de données avant la migration de manière à ainsi réduire les problèmes au stade de l'établissement de la base de données définitive. Un projet de suivi s'appuyant sur certains volets de ce projet a depuis lors été mis en place dans les nouveaux projets PPP de la DG EPRS en 2016.

2. ÉVALUATION DES RÉSULTATS AU REGARD DES OBJECTIFS – UTILISATION DES RESSOURCES

2.1. Environnement de la direction générale

La direction générale des services de recherche parlementaire (DG EPRS) a été créée le 1^{er} novembre 2013 pour fournir aux députés et, le cas échéant, aux commissions parlementaires des analyses indépendantes, objectives et fiables ainsi que des éléments de recherche sur les questions liées à l'Union européenne, afin de les assister dans leurs activités parlementaires. Elle a pour mission de fournir, avec l'aide de spécialistes internes et de sources de savoirs dans tous les domaines thématiques, une gamme complète de produits et de services aux députés et aux commissions, afin de renforcer leurs compétences par la connaissance, de permettre au Parlement de jouer pleinement son rôle et d'exercer l'influence dont il peut se prévaloir en tant d'institution.

Sur le plan organisationnel, la direction générale est composée de trois directions, ainsi que de deux unités horizontales — Stratégie et coordination et Ressources. Les trois directions sont les suivantes:

- direction du service de recherche pour les députés,
- direction de la bibliothèque,
- direction de l'évaluation de l'impact et de la valeur ajoutée européenne.

La structure détaillée de chaque direction générale, composée d'unités, figure dans l'organigramme officiel du Parlement. Le 1^{er} novembre 2016, l'unité «Transparence», qui traite de l'accès du public aux documents du Parlement européen et le registre de transparence, a été rattachée à la direction générale de la présidence (PRES).

Le transfert du dernier groupe de 60 membres du personnel des deux comités consultatifs – le Comité économique et social européen et le Comité des régions – s'est achevé début 2016 avec la mise au point des dernières modalités pratiques.

Au cours de l'année 2016, la DG EPRS a lancé deux importants appels d'offres publics, un premier pour l'achat de prestations de traitement archivistique et autres prestations de services associés aux archives historiques et un deuxième pour l'achat de services d'abonnements à des séries de publications.

La première de ces procédures est interinstitutionnelle, le Parlement européen ayant également conduit l'appel d'offres pour six autres institutions.

2.2. Ressources humaines de la DG

2.2.1. Tableau des effectifs de la DG EPRS

	Au 1.1.2015				Au 1.1.2016			
	AD	AST	AST/SC	Total	AD	AST	AST/SC	Total
Postes permanents	141	113	2	256	151	116	4	271
Postes temporaires				0				0
Total	141	113	2	256	151	116	4	271

2.2.2. Agents en poste au 31/12/2016

	AD	AST	AST/SC	Total	ETP
Fonctionnaires	143	109	3	255	250
Agents temporaires	2	4	1	7	7
sur postes temporaires				0	0
sur postes permanents		2	1	3	0
compenstion des temps partiels	2	2		4	
Agents contractuels				57	57
END				6	6
Intérimaires				14	14
Total				339	334

2.3. Exécution budgétaire 2016

2.3.1. Crédits finaux et crédits initiaux

Au début de l'année, les crédits relevant de la DG EPRS totalisaient un montant de 9 009 000 EUR. Les deux étapes de l'exercice de ramassage ont dégagé un montant de 1 310 037 EUR (soit 403 995 EUR de moins que les exercices précédents). Il n'y a pas eu d'autres changements entre les crédits initiaux et crédits finaux en 2016.

2.3.2. Crédits finaux et crédits engagés

Crédits finaux: **7 698 963 EUR**

Crédits d'engagement: **7 450 551 EUR**

Taux d'exécution: **97 %**.

La différence entre les crédits finaux et les crédits engagés provient des marges retenues pour préserver la capacité de la DG à réagir rapidement à des demandes de dernière minute, qu'elles concernent les études des commissions parlementaires ou des abonnements à des sources d'information pouvant être utiles pour les députés ou les commissions.

La DG EPRS a adopté l'approche consistant à réduire le nombre d'engagements provisionnels à un strict minimum, afin de pouvoir mieux contrôler l'exécution du budget.

2.3.3. Crédits engagés et paiements effectués

Le pourcentage de paiements effectués au titre des crédits d'engagement est de 62 %, soit un peu plus que l'année précédente. Un important problème structurel (concernant le montant des paiements de l'exercice n et le niveau des reports de crédits à l'exercice n + 1) réside dans le fait que la DG fait réaliser certaines études externes sur la base des demandes adressées par les commissions parlementaires au cours de l'exercice en cours, alors que ces études exigent souvent d'importantes recherches chronophages qui ne donnent pas toujours lieu à des paiements au cours du même exercice. D'où une répercussion sur le ratio des paiements exécutés par rapport aux engagements en cours. En outre, certains paiements effectués pour les services de la bibliothèque et les archives historiques sont comptabilisés au titre de l'exercice suivant, et certains experts ayant droit à un remboursement de leurs frais de

déplacement ne présentent leurs demandes de remboursement et leurs reçus qu'après la fin de l'exercice budgétaire, lorsqu'ils effectuent leur déclaration personnelle de revenus.

2.3.4. *Utilisation des reports automatiques et non automatiques de 2015 à 2016*

La DG EPRS a globalement eu un taux de paiement supérieur à 92 % des crédits reportés de 2015 à 2016. Le solde s'explique par l'annulation ou le retard des achats de publications externes qui n'ont pas encore été reçues et par des frais de déplacement d'experts invités qui étaient finalement moins élevés qu'initialement prévu.

2.3.5. *Utilisation des crédits correspondant à des recettes affectées*

2.3.5.1 Situation des crédits de dépenses spécifiques/RA

Sans objet.

2.3.5.2 Situation des crédits reportés sur dépenses spécifiques/RA

Sans objet.

2.4. Résultats obtenus

Les résultats spécifiques suivants ont été enregistrés par les différentes directions au sein de la DG EPRS dans le courant de l'année 2016, présentés ci-après par la direction ou l'unité plus directement concernée:

A) **Direction «Service de recherche pour les députés» (direction A)**

Contexte:

La mission principale de la direction A de la DG EPRS, **Service de recherche pour les députés** (MRS), est de fournir à tous les députés au Parlement européen des analyses indépendantes, objectives et fiables ainsi que des éléments de recherche sur les questions liées à l'Union européenne, afin de les assister dans leur activité parlementaire.

Pour mémoire, la direction est divisée en **cinq unités thématiques** qui traitent respectivement des politiques économiques (EPOL), des politiques structurelles (SPOL), de la politique des citoyens (CPOL), des politiques budgétaires (BPOL) et des politiques externes (XPOL), suivant la structure traditionnelle de regroupement des commissions adoptée par l'administration du Parlement. Les travaux des cinq unités sont soutenus par l'unité (horizontale) PMEU (unité éditoriale et de gestion des publications) qui est également au service de la direction générale dans son ensemble.

Les cinq unités du service de recherche pour les députés fournissent, entre autres, les **principaux services** suivants:

- expertise interne et spécialisée dans tous les domaines de la politique européenne, sur la base des travaux d'analystes politiques et de spécialistes de l'information;
- réponses aux demandes spécifiques formulées par les députés concernant des recherches et des analyses dans les domaines politiques couverts par l'Union européenne, notamment par l'intermédiaire d'informations adaptées et personnalisées fournies sous forme écrite ou de vive voix;

- gamme complète de publications proactives, étayées et faciles à lire (ainsi que diverses autres analyses et recherches) destinées à l'ensemble des députés et traitant des principaux dossiers et questions concernant l'Union européenne, comprenant notamment une analyse automatique et systématique des propositions législatives aux différents stades du processus législatif;
- mise à disposition de contenus en ligne dans tous les domaines thématiques afin qu'ils puissent être utilisés sur les sites internet externe et interne du Parlement;

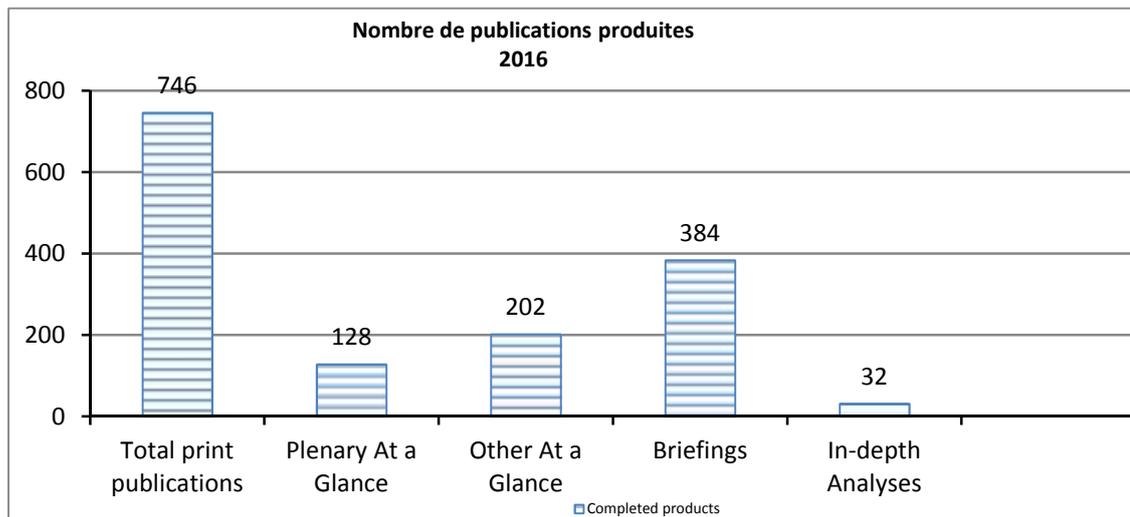
Le service de recherche pour les députés fonctionne selon les modalités qui ont été adoptées par le Bureau du Parlement en juin 2014 et qui peuvent être consultées [ici](#). Elles définissent sa mission de soutien aux activités des députés, individuellement et collectivement, et précisent qui a le droit d'accéder à ses services, et sur quelle base.

Résultats:

Après une première période de «démarrage» en 2014-15, le service de recherche pour les députés est désormais totalement opérationnel en ce qui concerne ses effectifs, le niveau de spécialisation stratégique et la gamme des produits et services proposés aux députés, conformément à sa mission.

Au cours de l'année 2016, le service de recherche pour les députés a reçu un total de 3 843 demandes, dont 3 378 provenant de députés ou de leurs équipes. La longueur moyenne des réponses était de cinq pages. Le traitement des demandes des députés se fait dans la plus stricte confidentialité. À la fin décembre 2016, un total de 88 % des députés ou de leurs équipes avaient soumis des demandes de recherche ou d'analyse de fond au service depuis juillet 2014, et 75 % dans les douze mois précédents. (Le nombre de députés ou de leurs bureaux ayant soumis des demandes en octobre 2014, peu de temps après les dernières élections européennes, était de 22 % et en juin 2015, il avait atteint 66 %.)

Le service de recherche pour les députés a également produit un nombre croissant de publications destinées aux députés et à l'institution dans son ensemble, toutes conçues de façon à être claires, riches en contenu, accessibles et faciles à lire. Comme l'indique le tableau ci-dessous, le service de recherche pour les députés a produit 746 publications imprimées en 2016, réparties entre les différentes catégories utilisées au sein du Parlement: les notes *En bref*, une à deux pages offrant un résumé du sujet, les *briefings*, offrant un aperçu plus détaillé d'une politique, d'une question ou d'un texte législatif (maximum 12 pages), et les *analyses approfondies* et les *études*, fournissant une analyse bien plus complète et détaillée de ces mêmes éléments (jusqu'à 32 pages pour les premières, et au-delà pour les deuxièmes). En 2016, les publications du service de recherche pour les députés comprenaient 141 briefings sur la «législation en marche» et 23 briefings sur différents programmes du CFP, sous le titre «Comment le budget de l'Union est dépensé».



Légende:

Total print publications = Total publications imprimées

Plenary At a glance = La plénière en bref

Other At a glance = Notes En bref (autres)

Briefings = Briefings

In-Depth Analyses = Analyses approfondies

L'accent a été fortement placé sur l'utilisation accrue des infographies et des statistiques dans toutes ces publications de l'EPRS, afin de présenter de manière visuelle et concentrée les chiffres et autres informations utiles sur un sujet donné. Un *entrepôt graphique*, mettant à disposition nombre des infographies utilisées par l'EPRS dans ses publications, a été créé en mai 2014 et a été fortement alimenté jusqu'à compter plus de 1 000 graphiques en 2016. En parallèle, un *entrepôt de statistiques* a été lancé en septembre 2016, en liaison avec le projet GlobalStat à l'Institut universitaire européen. Les deux entrepôts sont à la disposition des clients parlementaires sur l'intranet de l'EPRS.

En outre, tout au long de l'année, le service de recherche pour les députés (en collaboration avec la direction de l'évaluation de l'impact et de la valeur ajoutée européenne: voir ci-dessous) a participé très activement à l'élaboration du «train législatif», le nouvel outil parlementaire en ligne déployé sur le site internet de l'institution en octobre 2016. Mis à jour tous les trois mois, cet outil visuel novateur fait appel à des images de trains, de wagons et d'embranchements ferroviaires pour suivre en détail le déroulement – du départ à l'arrivée – de chaque proposition législative importante présentée par la Commission actuelle au cours de son mandat de cinq ans, de 2014 à 2019. À ce jour, l'application compte plus de 400 wagons, représentant environ 1 000 pages d'analyse.

Le service de recherche pour les députés a également collaboré étroitement avec les deux comités consultatifs de l'Union — le Comité économique et social européen et le Comité des régions — comme prévu dans les accords de coopération signés avec eux en 2014, et a fourni des services à ces organismes en répondant à des demandes spécifiques de recherche et de soutien sous toutes formes. Environ 150 travaux de ce type ont été réalisés en 2015 et 2016, comme prévu dans ces accords.

B) B) Direction de la bibliothèque (direction B)

Contexte:

Le rôle le plus visible de la direction B de la DG EPRS, la **direction de la bibliothèque**, est de gérer les salles de lecture des bibliothèques à Bruxelles, à Strasbourg et à Luxembourg, lesquelles abritent les fonds physiques du Parlement européen, dont elle est chargée de l'acquisition et de la gestion. Cette fonction classique de bibliothèque existe au sein du Parlement depuis 1953. Toutefois, aujourd'hui, la bibliothèque fournit également un accès numérique et en ligne pour les députés et le personnel à un très large éventail de sources d'information, y compris à de nombreuses revues, bases de données, actualités et autres sources d'information sur abonnement.

Parallèlement, la direction de la bibliothèque gère et donne accès aux archives historiques du Parlement – en expansion constante – et répond à un très grand nombre de demandes d'informations des citoyens. Jusqu'en novembre 2016, elle s'occupait également de l'accès du public aux documents du Parlement et d'autres questions liées à la transparence. Une nouvelle unité chargée de droit comparé a été créée en septembre 2015. En conséquence, la direction de la bibliothèque est actuellement divisée en **quatre unités**: unité de la bibliothèque sur site et en ligne (LIBS), unité de la bibliothèque de droit comparé (COLL), unité des archives historiques (ARCH) et unité «Demandes d'informations des citoyens» (Ask EP).

Unité de la bibliothèque sur site et en ligne

L'**unité de la bibliothèque sur site et en ligne (LIBS)** gère les salles de lecture des bibliothèques à Bruxelles et à Strasbourg, et fournit un accès physique et en ligne pour les députés et le personnel à environ 80 000 livres et 20 000 livres numériques, ainsi qu'à environ 1 000 revues, bases de données, actualités et sources d'informations, tout en dispensant une formation à l'utilisation de ces sources.

Résultats:

Les services de bibliothèque ont été placés au sein de la DG EPRS afin d'être plus proches des travaux de recherche et d'analyse désormais réalisés par la direction générale dans son ensemble et, en particulier, dans le but de réaliser des synergies avec le nouveau service de recherche pour les députés. Bien que le nombre de personnes se consacrant à l'activité cœur de la bibliothèque ait diminué – 31 aujourd'hui contre 75 en 2013, celle-ci fournit un travail accru, tant en termes relatifs qu'en termes absolus, depuis les trois dernières années. (La majorité du personnel de la bibliothèque a été transférée vers le nouveau service de recherche pour les députés; elle répond désormais aux demandes de recherches des députés et produit des publications de portée générale pour le Parlement dans son ensemble).

Il y a une progression régulière de l'utilisation des services de la bibliothèque, observée dans un nombre croissant de demandes de références et un recours plus fréquent aux bases de données, comme le montrent les chiffres ci-dessous. En parallèle, la salle de lecture de la bibliothèque s'est vue utilisée de manière plus active en tant que centre de discussion – un nombre croissant de tables rondes de l'EPRS sur les politiques et de présentations de nouveaux ouvrages y sont organisées – et la formation du personnel à l'utilisation des sources d'information s'est intensifiée.

- La bibliothèque a reçu et répondu à un nombre croissant de demandes de références (et d'autres demandes comparables) émanant de divers types de clients parlementaires. Le

volume de ces demandes est passé de 17 391 en 2014 à 20 207 en 2015 et à 22 525 en 2016.

- Quelque 1 044 membres de la communauté parlementaire ont adressé des demandes de références à l'EPRS en 2014, 1 292 en 2015 et 1 431 en 2016.
- 4 900 personnes au total ont consulté des fils d'actualité électroniques, des dépêches et des bases de données externes en 2014, 5 100 en 2015 et 5 200 en 2016.
- 9 500 ouvrages ont été empruntés à la bibliothèque en 2014, 11 000 en 2015 et 11 300 en 2016. Un total de 10 000 nouveaux ouvrages et documents électroniques ont été ajoutés à son catalogue en 2014, 9 500 en 2015 et 4 633 en 2016.
- L'offre de formation des députés et du personnel à l'utilisation des bases de données et des autres sources d'information a été activement renforcée. Plus de 1 000 personnes ont participé à 124 formations de différents types en 2014. Quelque 1 500 personnes ont participé à 184 formations en 2015 et 826 participants à 126 formations en 2016.

Parmi les améliorations pratiques récemment introduites dans la bibliothèque, on compte le lancement d'une nouvelle plateforme de livres numériques, EBook Central, un nouveau service de livraison de documents (par l'intermédiaire du «Bureau des retirages»), la mise en œuvre progressive d'une politique visant à augmenter les acquisitions sur demande et la simplification du catalogage.

L'unité de la bibliothèque sur site et en ligne a entrepris, au nom de toute la direction générale, un travail important de mise à niveau du site intranet de l'EPRS, y compris une nouvelle conception de la ligne directe des députés, des améliorations dans «Mon compte», un nouvel affichage des résultats de recherche et d'autres fonctionnalités, de nouvelles sections pour les pages «cycle politique» et la «boîte à outils de contrôle» de l'EPRS, le nouvel entrepôt de statistiques, de nouvelles fonctionnalités dans la section des dépêches de presse, une nouvelle page pour les services de la bibliothèque permettant d'accéder à toutes les sources de connaissances, de nouvelles pages réunissant les ressources d'apprentissage, et de nouvelles pages sur l'histoire de l'Union européenne. Parallèlement, des travaux ont été entrepris en vue d'un «nouveau modèle de données» et de l'amélioration du système de gestion des contenus, de l'amélioration des sources de connaissances de la bibliothèque, y compris le renouvellement du système de découverte à l'échelle du web afin de donner accès à des revues numériques sur abonnement, et de l'étoffement du catalogue de la bibliothèque, par exemple grâce au développement de certains domaines d'action, à des rapports d'acquisition, à l'impression d'étiquettes pour les ouvrages, à l'extraction de données et à des programmes de notification.

La salle de lecture de la bibliothèque et autres installations de la bibliothèque à Bruxelles ont été utilisées de manière beaucoup plus active aux fins de l'organisation de séminaires et de tables rondes sur les questions politiques ainsi que pour la présentation d'ouvrages et d'autres manifestations. Les 60 manifestations organisées par l'EPRS entre janvier 2014 et décembre 2016 comptaient des discussions communes, ouvertes à tous les députés et membres du personnel, avec des organisations partenaires, telles que l'Institut universitaire européen, l'IESUE, l'OCDE et le FMI, ainsi que des séances d'information et d'échange de bonnes pratiques avec d'autres services et bibliothèques de recherche parlementaire des États membres de l'Union et dans le reste du monde. La salle de lecture de la bibliothèque a également servi de cadre à 47 manifestations organisées par les députés au Parlement européen au cours des trois années en question.

La bibliothèque poursuivra le développement de son accompagnement des autres directions de la DG EPRS dans leurs activités de recherche et d'analyse, tout en continuant à mettre à disposition une profusion de fonds matériels et numériques, de sources d'information et de bases de données à une large clientèle parlementaire. L'offre de formation des députés et de leurs équipes est en cours de développement pour tenir compte de l'élargissement et de l'approfondissement de la gamme de produits et de services mis à disposition par l'EPRS. En décembre 2016, le personnel des bureaux de 370 députés avait participé à des séances d'information de différents types.

Des efforts continus sont déployés pour fournir aux députés et au personnel un accès plus facile à une large gamme de matériels de référence numériques de pointe pour la communauté parlementaire. Le site intranet de la DG EPRS donne d'ores et déjà aux députés et au personnel du Parlement européen accès à environ 100 abonnements numériques, notamment aux services d'information européens et nationaux (tels que l'Agence Europe, AFP, DPA, Reuters et le Financial Times) et à des bases de données et d'autres outils d'information et de recherche (tels que Factiva, Nexis et Oxford Analytica). Cela s'ajoute aux 700 abonnements à des journaux, magazines, revues et annuaires en version papier. De plus en plus de livres numériques sont achetés chaque année: leur nombre est passé d'environ 1 000 en 2014 à plus de 20 000 en janvier 2017. L'objectif est de tendre vers une bibliothèque entièrement accessible au format numérique dans les années à venir.

Bibliothèque de droit comparé

Au cours de la période 2014-2016, l'accent a été de plus en plus mis sur l'amélioration de la présentation et de l'accessibilité des matériels de la bibliothèque en général, en accordant une attention particulière au renforcement des capacités dans le domaine du droit comparé, un domaine présentant un intérêt tout particulier pour un législateur supranational. En écho à cela, une petite **unité de la bibliothèque de droit comparé** (COLL) a été créée en septembre 2015 comme centre de connaissances et d'expertise pour le Parlement sur le droit de l'Union européenne, de ses États membres et d'autres juridictions démocratiques comparables à l'échelle internationale. Elle a pour mission de constituer et de conserver une vaste collection d'ouvrages de référence sur la législation, la jurisprudence et la doctrine juridique, ainsi que de réaliser des recherches et des analyses dans le domaine du droit comparé.

Résultats:

L'unité de la bibliothèque de droit comparé a entamé avec succès le processus de constitution d'un fonds de référence – tant physique que numérique – dans ce domaine, mais aussi d'établissement de liens avec des bibliothèques comparables dans le monde entier. Elle a organisé une grande conférence sur le rôle des cours constitutionnelles dans la gouvernance multiniveaux dans la salle de lecture de la bibliothèque en novembre 2016. Parallèlement, l'unité a publié sept études sur les cours constitutionnelles de différents États membres et non membres de l'UE et sur la Cour de justice de l'Union européenne.

Archives historiques

L'**unité des archives historiques** (ARCH), basée à Luxembourg, gère et conserve les documents publics officiels du Parlement et d'autres documents d'archives qui remontent à 1952 et représentent près de cinq millions d'articles. Elle apporte son aide aux chercheurs qui se consacrent à l'histoire du Parlement et de l'intégration européenne et publie des études historiques fondées sur les archives. Elle travaille en étroite collaboration avec les Archives historiques de l'Union européenne et le nouveau centre Alcide de Gasperi pour l'histoire de l'intégration européenne au sein de l'Institut universitaire européen (IUE), en vue de promouvoir l'utilisation des archives du Parlement et l'étude de son histoire en tant

qu'institution. L'unité gère également la salle de lecture de la bibliothèque historique à Luxembourg.

Résultats:

En 2016, l'unité des archives historiques a traité plus de 85 000 dossiers électroniques et numérisés plus de 17 000 bandes audio. Environ 200 mètres linéaires ont été organisés et transférés aux archives historiques de l'Union européenne. L'unité a répondu à plus de 750 demandes de documents historiques et d'autres informations, fournissant près de 6 300 documents de ce type.

Des efforts continus sont déployés pour intégrer les archives historiques plus activement dans la vie quotidienne du Parlement, efforts axés sur la simplification de l'accès aux documents en ligne et sur leur utilisation pour fournir plus systématiquement un historique de l'évolution institutionnelle du Parlement dans le temps. Un nouveau site web pour les archives historiques est entré en service en 2015, parallèlement à un nouveau site intranet contenant des informations utiles et des conseils pratiques pour les députés et le personnel. Un projet pluriannuel de numérisation des archives du Parlement européen est actuellement en cours, dans l'espoir de faire en sorte que tous les documents du Parlement depuis 1952 soient les plus facilement accessibles de ceux de toutes les institutions de l'Union. En outre sont réalisées des études historiques fondées sur les archives historiques, des tables rondes historiques et d'autres manifestations afin de mieux faire connaître ces matériels au sein du Parlement.

Plus spécifiquement, l'année 2016 a été marquée par: le lancement d'un appel d'offres interinstitutionnel pour des prestations de services de traitement archivistique, le développement du système CLAVIS, le contrôle de la qualité et le passage en revue de cinq millions de documents d'archives avant leur migration vers le nouveau système, le traitement archivistique des fonds suivants: Pétitions 1989-1997, Questions parlementaires 2004-2009, Commission temporaire sur les changements climatiques 2007-2009, Convention sur l'avenir de l'Europe 2002-2003, l'organisation d'une exposition intitulée «Cent ouvrages mémorables sur l'Europe» (exposition temporaire à Strasbourg, exposition permanente à Luxembourg), l'organisation de tables rondes historiques sur le premier hémicycle du Parlement européen (à Luxembourg) et sur les premières formes de coopération européenne (à Bruxelles), et des publications sur le premier hémicycle du Parlement européen au bâtiment Schuman à Luxembourg (briefing), le rôle joué par Altiero Spinelli sur la voie vers l'Union européenne (briefing), l'histoire de la réforme électorale européenne et la loi électorale de 1976 (étude), Cent ouvrages mémorables sur l'Europe: liste de publications (catalogue), ainsi que des articles sur le site internet des archives historiques.

Demandes d'informations des citoyens

L'**unité des demandes d'informations des citoyens** (Ask EP), qui a également son siège à Luxembourg, répond aux demandes d'informations du grand public concernant le Parlement et les questions européennes en général. La législature 2014-2019 a connu une augmentation significative du volume des demandes, en raison principalement de campagnes apparemment coordonnées d'envoi de courriers sur des questions d'actualité. Bien entendu, l'unité répond aux courriers dans la langue officielle dans laquelle le citoyen a rédigé sa lettre ou son courrier électronique.

Résultats:

En 2014, l'unité a reçu plus de 8 000 lettres ou courriels de citoyens et 2 500 demandes d'informations dans le cadre de campagnes organisées. En 2015, ces chiffres ont augmenté,

pour atteindre respectivement 9 700 et 68 000 demandes d'informations dans le cadre d'une «campagne». Le volume s'est globalement stabilisé en 2016 à respectivement 8 967 et 82 923.

En moyenne, au cours de la période de trois ans, 45 % des demandes d'informations des citoyens portaient sur des questions de politique interne, 30 % sur des questions institutionnelles, 12 % sur des questions externes, et 13 % sur des questions diverses. 40 % de ces demandes ont reçu une réponse dans les trois jours et 80 % dans un délai de dix jours.

En parallèle, de gros efforts ont été déployés pour favoriser une plus grande diffusion et utilisation des services de l'unité «Demandes d'informations des citoyens» au sein du Parlement lui-même. Depuis mai 2015, l'unité a mis à disposition des «réponses type» pour les députés (et leurs collaborateurs) sur l'[intranet de l'EPRS](#) afin de faciliter la communication écrite des députés avec leurs électeurs et autres destinataires. À l'heure actuelle, environ 150 de ces réponses type – couvrant un large éventail de questions – sont disponibles et elles ont été consultées par plus de 200 députés ou leurs équipes à ce jour.

Une série de «réponses sur le Parlement européen» à des questions fréquentes accessibles au public — environ 50 thèmes actuellement couverts — est disponible sur une plateforme conçue spécialement à cet effet (AskEP.net) sur le [site web du Parlement](#) et sur le [blog](#) de l'EPRS. Parallèlement, des dispositions sont prises en vue d'installer une borne interactive sur les questions des citoyens au Parliamentarium.

Direction de la bibliothèque Certains indicateurs de résultats pour 2016

<ul style="list-style-type: none"> <i>Unité de la bibliothèque sur site et en ligne</i> 	
Jours d'ouverture des salles de lecture	Bruxelles ASP 5D - 219 Bruxelles ALR - 122 Strasbourg - 36 Luxembourg* - 244 Total - 621
Demandes traitées (nombre de demandes)	Bureau d'information à Bruxelles - 19 397 Bureau d'information à Strasbourg - 578 Bureau d'information à Luxembourg* - 2 550 Total - 22 525
Prêts d'ouvrages	Bruxelles - 9 451 Luxembourg - 1 817 Total - 11 268
Formations	Bruxelles - 120 (824 participants) Luxembourg - 6 (44 participants) Total - 126 (868 participants)

Manifestations	Bruxelles - 35 Luxembourg - 3 Strasbourg - 1 Total - 39
Consultations sur l'intranet	1 648 624
Nouveaux ouvrages et articles chargés sur l'intranet	4 029
Nouvelles publications du PE chargées sur l'intranet	498
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Archives historiques</i> 	
Nombre de fichiers traités	25 660
Unités créées et décrites dans la base de données	85 150
Nombre de demandes	753
Nombre de documents envoyés	6 280
Nombre de visiteurs-chercheurs/de visiteurs (groupes)	18/114 (en 9 groupes)
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Demandes d'informations des citoyens</i> 	
Nombre de courriers reçus	91 890 (8 967 demandes individuelles et 82 923 demandes dans le cadre d'une campagne)
Délai de réponse moyen (sur la base des demandes individuelles)	
0-3 jours	39 %
3-6 jours	28 %
6-9 jours	15 %
9-12 jours	10 %
Plus de 12 jours	8 %

(*) (*) Les statistiques de la bibliothèque historique à Luxembourg sont incluses dans toutes les catégories concernant les services de la bibliothèque sur site et en ligne.

C) Direction de l'évaluation de l'impact et de la valeur ajoutée européenne (direction C)

Contexte:

La troisième direction au sein de l'EPRS, la direction C, **direction de l'évaluation de l'impact et de la valeur ajoutée européenne**, s'efforce d'accroître la capacité du Parlement européen à exercer un contrôle et une surveillance effectifs sur le pouvoir exécutif au niveau de l'Union, à des étapes successives des cycles politique et législatif, ainsi qu'à améliorer la qualité de la législation proprement dite. Pour ce faire, elle fournit en temps utile une aide ciblée aux commissions parlementaires pour leurs travaux dans ces domaines, notamment en les assistant dans l'identification, la quantification et la justification des initiatives parlementaires. La direction travaille en étroite collaboration avec la direction générale des politiques internes (DG IPOL) et la direction générale des politiques externes (DG EXPO) à cette fin.

La direction de l'évaluation de l'impact et de la valeur ajoutée européenne est divisée en **sept unités** (énumérés ci-dessous) traitant de divers aspects de l'évaluation ex ante ou ex post de la législation et des politiques de l'Union. Elle effectue également des travaux de prospective, que ce soit dans les domaines de la science et de la technologie ou des grandes tendances mondiales.

Résultats:

Au cours de la période de trois ans comprise entre janvier 2014 et décembre 2016, la direction de l'évaluation de l'impact et de la valeur ajoutée européenne a produit 319 publications de différents types (69 en 2014, 106 en 2015 et 144 en 2016). Plusieurs travaux ont été entrepris à la demande de commissions parlementaires (17 sur 20), leurs conclusions ayant été présentées oralement en réunion plénière de commission ou aux coordinateurs à 41 occasions.

En 2016, l'activité législative du Parlement a considérablement augmenté à l'approche de la moitié de la législature 2014-2019. Il en a découlé une forte augmentation de la production de la direction de l'évaluation de l'impact et de la valeur ajoutée européenne par rapport aux années précédentes.

La priorité de plus en plus importante accordée à la participation du Parlement tout au long des cycles politique et législatif et au renforcement du contrôle et de la surveillance de l'exécutif sont reflétés dans le renforcement général de l'assistance aux commissions parlementaires (et à l'institution dans son ensemble) par les services de la direction. L'action actuelle en matière d'évaluation de l'impact et de valeur ajoutée européenne continue à être renforcée pour, en amont, permettre aux commissions parlementaires de mieux analyser les options législatives proposées aux institutions de l'Union et, en aval, examiner les conclusions dégagées par lesdites institutions.

Valeur ajoutée européenne

L'**unité de la valeur ajoutée européenne** analyse les avantages potentiels des actions futures de l'Union en établissant des «rapports sur le coût de la non-Europe» dans des domaines d'action où il serait possible d'atteindre une plus grande efficacité ou de servir l'intérêt collectif au moyen d'une action commune au niveau européen. Elle procède également à des «évaluations de la valeur ajoutée européenne» pour étayer les rapports d'initiative législative présentés par les commissions parlementaires. En outre, elle illustre concrètement la valeur ajoutée des politiques actuelles de l'Union.

Résultats:

Les «rapports sur le coût de la non-Europe» sont réalisées à la demande des commissions parlementaires et analysent les domaines d'action dans lesquels on constate un potentiel significatif du point de vue des gains d'efficacité et/ou de la réalisation d'un intérêt public à travers une action commune au niveau de l'Union. Sept rapports de ce type ont été publiés en 2016, notamment dans le domaine de l'achèvement du marché unique, de l'économie du partage, de la résilience de l'union bancaire, de l'espace de recherche intégré, de la criminalité organisée et la corruption, et du coût des contrôles aux frontières dans l'espace Schengen («Le coût du non-Schengen»), soit au total 1 171 pages.

Les «évaluations de la valeur ajoutée européenne» sont effectuées automatiquement dès qu'un rapport d'initiative législative a été autorisé par la Conférence des présidents. Elles évaluent le fondement des actions politiques de l'Union et examinent la subsidiarité et la proportionnalité. Cinq évaluations de la valeur ajoutée européenne ont été achevées l'année dernière sur des questions comme un mécanisme de l'Union pour l'état de droit et les droits fondamentaux, la reconnaissance transfrontalière des adoptions et la coordination des politiques en matière d'impôt sur les sociétés dans l'Union (soit au total quelque 1 000 pages).

Ont également été publiés deux briefings «Valeur ajoutée européenne en action», qui mettent en évidence la valeur ajoutée des politiques existantes de l'Union européenne, sur la politique de sécurité et de défense commune et la politique de développement de l'Union.

Évaluation de l'impact ex ante

L'**unité de l'évaluation de l'impact ex-ante** évalue la qualité des analyses d'impact réalisées par la Commission – sous la forme d'évaluations initiales de ces documents, qui sont régulièrement transmises aux commissions parlementaires avant que celles-ci n'examinent les nouvelles propositions législatives – et offre ensuite aux commissions une gamme complète de services de suivi, au nombre desquels des évaluations plus détaillées des analyses d'impact de la Commission, des analyses d'impact complémentaires ou de substitution et des analyses d'impact sur les amendements parlementaires.

Résultats:

La production législative de la Commission ayant atteint sa vitesse de croisière en 2016, cette année a été marquée par une augmentation très importante du nombre de propositions législatives présentées au Parlement et donc du nombre d'analyses d'impact de la Commission nécessitant une appréciation par l'unité de l'évaluation de l'impact ex ante. Celle-ci a produit 36 évaluations initiales des analyses d'impact de la Commission, soit presque trois fois plus qu'en 2015, dans le but de fournir aux commissions parlementaires en temps utile des éléments concrets venant informer leurs travaux d'élaboration des politiques. À la demande de la commission LIBE, l'unité a réalisé une analyse d'impact sur sept amendements examinés dans le contexte de la proposition de la Commission relative à l'aide juridictionnelle provisoire.

L'unité a continué la mise au point des procédures d'identification précoce et de suivi des dossiers législatifs, y compris ceux qui ne sont pas accompagnés d'une analyse d'impact. Elle est restée déterminée à mener une action de sensibilisation, au sein du Parlement, des engagements interinstitutionnels et des bonnes pratiques dans le domaine de l'évaluation de l'impact ex ante. À cet égard, elle a contribué à la mise à jour en cours du «guide pratique des analyses d'impact» de la Conférence des présidents des commissions à la suite de l'adoption du nouvel accord interinstitutionnel «Mieux légiférer». L'unité a continué à accroître la visibilité de ses travaux à la fois au sein du Parlement et avec les parties prenantes

externes et a maintenu des contacts étroits avec d'autres institutions en échangeant des informations sur les bonnes pratiques et méthodes concernant l'évaluation de l'impact.

Évaluation ex post

L'unité de l'évaluation de l'impact ex post et l'unité du cycle politique fournissent ensemble un service central d'information et de soutien pour: i) les travaux effectués par le Parlement européen, la Commission et d'autres organes sur la mise en œuvre et l'efficacité de la législation et des politiques de l'Union dans la pratique et (ii) les phases successives du cycle politique de l'Union européenne, en amont et en aval de l'adoption de la législation européenne.

Résultats:

Depuis juillet 2014, lors de la première mise en service des deux unités, le soutien à l'évaluation de l'impact ex post des commissions parlementaires a été renforcé et approfondi par le déploiement d'importants nouveaux produits. Il s'agit notamment des brèves «Évaluations de la mise en œuvre», des plus longues «Évaluations de la mise en œuvre européenne», et des diverses «listes de contrôle évolutives» transversales. Entre juillet 2014 et décembre 2016, les deux unités ont produit 20 évaluations de la mise en œuvre européenne, 50 évaluations de la mise en œuvre et 20 autres publications (dont 10 listes de contrôle évolutives).

Les nouvelles règles sur les rapports d'exécution adoptées par la Conférence des présidents en avril 2016 ont entraîné une augmentation significative du nombre d'évaluations de la mise en œuvre européenne, qui sont produites par l'unité de l'évaluation de l'impact ex post pour servir de documents de référence aux rapports d'exécution des commissions parlementaires. Avec 13 de ces évaluations et une autre évaluation ex post, la production en 2016 a atteint 1 656 pages et donné lieu à neuf présentations en commission.

En parallèle, l'unité du cycle politique a continué à fournir des informations de référence sur la mise en œuvre et l'efficacité de la législation de l'Union existante lorsque la Commission européenne annonce son intention de présenter des propositions modifiant la législation existante à travers ses «Évaluations de la mise en œuvre», qu'elle a produites sur 28 dossiers en 2016 (pour un total de 290 pages). Par ailleurs, l'unité a intensifié ses efforts pour atteindre les parlements nationaux dans ce domaine, en créant un forum ad hoc sur IPEX où elle a publié toutes les «Évaluations de la mise en œuvre».

Quatre listes de contrôle évolutives (représentant un total d'environ 1 000 pages) ont été mise à jour et élargies en 2016. Elles fournissent une analyse de contenu et des informations de procédure sur un large éventail de questions:

- la liste de contrôle évolutive des clauses de réexamen et des obligations de notification dans la législation de l'Union, énumérant les clauses correspondantes figurant dans les actes législatifs adoptés au cours de la sixième (2004-2009), septième (2009-2014) et huitième – et actuelle – législature (2014-2019) et effectuant une analyse générale des clauses de réexamen;
- la liste de contrôle évolutive des clauses de réexamen et de suivi dans les accords internationaux, couvrant aujourd'hui 836 accords internationaux, dont 234 accords multilatéraux et 602 accords bilatéraux;
- la liste de contrôle évolutive des résultats récents des rapports spéciaux de la Cour des comptes européenne, couvrant 26 rapports spéciaux pertinents pour la procédure de décharge 2014;

- la liste de contrôle évolutive sur l'évaluation au sein de la Commission européenne, proposant un aperçu général et un état des lieux des évaluations annoncées.

Toutes ces listes de contrôle évolutives font partie intégrante de la «boîte à outils de contrôle» de l'EPRS, qui permet aux commissions parlementaires et aux députés d'identifier les informations et les analyses nécessaires pour un contrôle efficace de l'exécutif et de promouvoir une approche plus informée de l'élaboration de la législation.

Surveillance du Conseil européen

L'**unité de la surveillance du Conseil européen** (ECOS) surveille et analyse les résultats obtenus par le Conseil européen (les chefs d'État ou de gouvernement de l'Union) eu égard aux engagements pris dans les conclusions de ses sommets et à ses différentes responsabilités prévues par la législation ou fixées par des accords intergouvernementaux. L'unité gère une base de données continue de tous ces engagements (et leur suivi), fournit des notes d'information régulières sur leur degré de réalisation dans le système du Conseil, et entreprend des recherches détaillées sur le fonctionnement de l'institution. Elle propose notamment des listes de contrôle continu des résultats obtenus sur la base des conclusions du Conseil européen et des recommandations par pays, et publie des notes d'information régulières avant et après chaque réunion du Conseil européen.

Résultats:

Entre juillet 2014, date à laquelle elle est devenue opérationnelle, et décembre 2016, l'unité de la surveillance du Conseil européen a produit 64 publications de différents types. En 2016, cinq mises à jour de la *liste de contrôle continu des conclusions du Conseil européen* ont été publiées avant d'être complétées par des parties analytiques pour les différents domaines d'action. En outre, des notes d'information ont été publiées systématiquement et en temps utile avant et après chaque réunion du Conseil européen, parallèlement à une évaluation globale des activités du Conseil européen en 2015 et à des analyses sur le Conseil européen et la gestion de crises. Deux séminaires ont été organisés sur différentes facettes de l'élaboration des politiques par le Conseil européen.

Prospective scientifique

L'**unité de prospective scientifique** procède à une évaluation des choix scientifiques et technologiques et analyse les questions et les tendances stratégiques émergentes dans ces domaines. Elle réalise un large éventail d'études, d'ateliers et d'autres activités prospectives à la demande du **comité d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (STOA)**, composé de députés au Parlement européen désignés par huit commissions parlementaires, et assure le secrétariat de ce comité. En 2014, le futur comité STOA a approuvé une «Stratégie du STOA pour l'avenir», appelant à ce que les travaux et résultats de l'évaluation des choix scientifiques et techniques (STOA), s'appuyant sur une recherche interne plus étoffée, portent de façon plus ciblée sur des questions de prospective scientifique, dans le cadre de projets plus courts, et soient davantage diffusés qu'ils ne l'étaient auparavant, tout au long de la législature 2014-2019.

Résultats:

L'unité de prospective scientifique a produit au total 37 publications entre 2014 et 2016 (neuf publications en 2014, 18 en 2015 et 10 en 2016). Elles peuvent être consultées sur la [page internet du STOA](#) qui leur est consacrée. Depuis 2014, l'unité chargée du comité STOA a entrepris ou géré plusieurs grands projets de recherche sur l'éthique de la robotique, les TIC

dans les pays en développement, l'économie collaborative, l'agriculture de précision, l'alimentation biologique, les technologies de l'enseignement et de l'apprentissage, et la surveillance de masse. Parallèlement, une nouvelle série de publications plus succinctes sur les implications politiques des évolutions technologiques, comme celles intitulées «Et si un drone vous livrait vos courses?», «Et si d'autres pouvaient lire vos pensées?» ou «Et si je devais confier ma sécurité aux mains d'un robot?», a ouvert de nouvelles perspectives et a été très appréciée.

L'unité a également organisé 40 manifestations STOA au cours de la période 2014-2016, qui ont rassemblé au total près de 5 000 participants. Parmi celles-ci, trois «conférences annuelles STOA» ont rencontré un vif succès grâce à la participation d'éminents chercheurs internationaux. Depuis 2014, le programme de couplage députés/chercheurs a permis de rassembler 47 députés et 47 scientifiques.

Plus concrètement, l'unité de prospective scientifique a achevé en 2016 le premier projet scientifique prospectif («Aspects éthiques des systèmes cyberphysiques»), qui a été commandé pour soutenir le rapport d'initiative législative de la commission JURI intitulé «Règles de droit civil sur la robotique» et réalisé avec la participation active du rapporteur. Ce très bel exemple de promotion de synergies et de collaboration entre le STOA et les commissions parlementaires permet en effet de rapprocher ce comité du travail politique. En 2016, l'unité a lancé sept nouveaux projets dans le domaine de la prospective scientifique et de l'évaluation des technologies. Au total, 19 événements ont été organisés, entre autres la conférence annuelle traditionnelle et une conférence de haut niveau de dirigeants politiques, industriels et universitaires de l'Union et du Japon, organisée conjointement avec le forum STS (Sciences et technologies dans la société). Le STOA a également organisé le cinquième cycle du programme de couplage députés/chercheurs, auquel 16 députés européens ont participé. En 2016, le STOA a publié trois études, une note d'information et six notes «En bref».

Toutes les manifestations et les publications STOA ont fait l'objet d'une communication active auprès des députés et d'un plus large public, sous la forme de blogs (31), de podcasts (7) et de clips vidéo (4) publiés dans le courant de l'année 2016, et presque toutes les manifestations ont été couvertes par des tweets en direct. En 2016, afin d'améliorer la qualité de ses publications, le comité STOA s'est de plus en plus appuyé sur l'évaluation extérieure par des pairs. En outre, pour continuer à améliorer sa visibilité, le comité STOA a commencé à travailler à l'élaboration d'un nouvel outil de visualisation des résultats des projets et à la conception d'un nouveau site internet. Sur le plan opérationnel, l'unité a développé et présenté au bureau du STOA une procédure de hiérarchisation et de filtrage des activités STOA; une stratégie visant à améliorer la communication avec et entre les partenaires extérieurs, notamment les acteurs institutionnels; et un plan d'action destiné à faciliter et à renforcer la participation des membres du comité dans les activités STOA.

Le comité STOA publie **un rapport annuel au Bureau du Parlement européen**, disponible [ici](#).

Tendances mondiales

Enfin, une unité Global Trends (TREN), créée en avril 2015, vise à recenser, suivre et analyser les tendances mondiales à moyen et à long terme, en particulier les évolutions dans l'environnement économique, social et politique international, qui pourraient affecter l'Union européenne dans les années à venir. Elle informe les députés sur ces tendances et leurs retombées potentielles, au moyen de documents d'information et de séminaires. Parmi ces documents, le nouveau *Global Trendometer*, qui est publié au moins deux fois par an, analyse les évolutions potentiellement importantes pour l'Union.

L'unité favorise également la participation du Parlement au dialogue administratif avec d'autres institutions de l'Union au sujet des tendances mondiales dans le cadre du système européen d'analyse stratégique et politique (ESPAS) et facilite les contacts plus larges avec des organisations extérieures actives dans ce domaine, notamment les groupes de réflexion et les universités. Chaque automne, l'unité organise conjointement avec le centre européen de stratégie politique (CESP), le groupe de réflexion de la Commission, la conférence annuelle de l'ESPAS qui se concentre actuellement sur les tendances mondiales à l'horizon 2030.

Résultats:

En 2016, l'unité a publié sa première note d'information sur «les migrations et l'Union européenne: une perspective à long terme», suivie par la première édition du nouveau *Global Trendometer*. Elle a participé activement, dans le cadre du processus ESPAS, à la préparation et au suivi des réunions du groupe de pilotage ESPAS, aux réunions de l'équipe chargée du projet ESPAS (y compris aux notes sur le tour d'horizon 2016, la confiance, la corruption, la radicalisation et l'éducation) et au réseau de jeunes talents ESPAS. L'unité a joué un rôle de premier plan dans l'organisation de la journée du Parlement européen à la conférence interinstitutionnelle annuelle de la Conférence de l'ESPAS consacrée aux «Tendances globales pour 2030: société et gouvernance», qui s'est tenue en novembre 2016, en partenariat avec le Centre européen de stratégie politique (CESP). La conférence a rassemblé plus de 150 participants issus de la communauté mondiale de la prospective et a suscité de nombreuses réactions positives. L'unité a également noué des contacts étroits avec des organisations actives dans d'autres domaines, notamment des groupes de réflexion, des universités et des organismes publics, tels que France Stratégie, UK-DCOC et Gao (États-Unis).

Les deux **rapports d'activité** sur les travaux du Parlement européen dans les domaines de l'évaluation de l'impact et de la valeur ajoutée européenne sont disponibles en ligne pour les périodes allant [de juin 2012 à juin 2014](#) et [de juillet 2014 à décembre 2015](#). Le rapport annuel pour 2016 sera disponible prochainement. Une liste de documents PDF cliquables de toutes les publications de la direction de l'évaluation de l'impact et de la valeur ajoutée européenne de janvier 2014 à décembre 2016 est disponible [ici](#).

Toutes ces publications peuvent être consultées sur le **site internet du Think Tank du Parlement** du Parlement européen, à l'adresse suivante: <http://www.europarl.europa.eu/?lg=fr>, ainsi que sur le **site intranet de l'EPRS** à l'adresse www.eprs.sso.ep.parl.union.eu et sur le **blog de l'EPRS** à l'adresse www.epthinktank.eu. Les publications disponibles en ligne uniquement sont accessibles sur l'intranet et le blog de l'EPRS.

Types et nombre de publications produites par la direction C de la DG EPRS en 2016

2016

	<i>Documents</i>	<i>Pages</i>
– Évaluations initiales des analyses d’impact de la Commission	36	283
– Meilleure législation en action	1	7
– Évaluations d’impact sur des amendements parlementaires au fond	1	174
– Rapports sur le coût de la non-Europe	7	1171
– Évaluations de la valeur ajoutée européenne	5	902
– La valeur ajoutée européenne en action	2	8
– Autres évaluations ex-post	2	283
– Évaluations de la mise en œuvre	28	306
– Documents thématiques (sur la mise en œuvre)	2	15
– Évaluations de la mise en œuvre européenne	14	1381
– Listes de contrôle continu	9	2749
– Notes d’information du Conseil européen	2	19
– Le Conseil européen en action	10	199
– Notes d’information post-Conseil européen	8	31
– Notes d’information pré-Conseil européen	5	18
– Recommandations par pays – Fiche d’évaluation pour 2015	1	36
– Notes d’information Global Trends	1	7
– Étude Global Trends	1	52
– Notes d’information STOA	1	10
– Notes STOA	6	12
– Études STOA:	2	519
TOTAL	144	8 182

D) Services à l'échelle de l'EPRS

La mise au point d'un éventail de services à l'échelle de l'EPRS a joué un rôle important dans la création et le fonctionnement de la nouvelle direction générale depuis novembre 2013. Ces services comprennent notamment la mise en place d'une ligne directe réservée aux députés leur permettant d'accéder plus facilement aux produits et aux services de l'EPRS, la poursuite d'une approche soucieuse de répondre aux demandes des clients, soutenue par une équipe spécialisée, ainsi que l'élargissement et l'approfondissement de la présence de l'EPRS sur diverses plateformes électroniques.

Ligne directe pour les députés

Une nouvelle ligne directe a été mise en place pour les députés dès la création de l'EPRS, afin d'offrir à tous les députés et à leur personnel un point d'accès unique aux produits et aux services du service de recherche pour les députés et à la bibliothèque.

La ligne directe des députés est accessible *en ligne*, via le site intranet de la DG EPRS – qui propose un [formulaire de demande en ligne](#) et une adresse électronique destinée à recevoir les demandes – epgs@europarl.europa.eu; *par téléphone*, au numéro d'extension interne 88100 ou au 00 322 284 8100 depuis l'extérieur du Parlement; *en personne*, dans les bureaux d'information dans les salles de lecture de la bibliothèque; et *par fax* au numéro d'extension interne 44990. Le but est de fournir une première réponse à toutes les demandes dans les trois heures.

Pour soutenir le concept de la ligne directe des députés, l'EPRS a renforcé son système interne de gestion des demandes (Enquiry Management System, SME), afin de pouvoir traiter plus rapidement et plus efficacement les demandes présentées par les députés et leur personnel.

Demandes des clients

Les députés ont été spécifiquement informés de la disponibilité de la DG EPRS ainsi que de l'ampleur et la portée de ses services. Au début de la nouvelle législature, la mise en place d'un «bureau d'accueil» et la distribution d'un «dossier de bienvenue» personnalisé ont facilité ce processus.

En parallèle, une petite équipe spécialisée pour répondre aux besoins des clients a été créée sur une base permanente pour mieux faire connaître les produits et les services de la DG EPRS aux députés et à leur personnel. À cet effet, elle présente les services de la DG EPRS à ses clients potentiels, individuellement ou en groupe, à travers des visites d'information ou des présentations de différents types.

Entre juin 2014 et décembre 2016, près de 650 députés ou leurs cabinets (soit 86 % d'entre eux) ont suivi des visites d'information ou des présentations (individuellement ou en groupe) sur les produits et les services de l'EPRS. Plus de 320 députés ou leurs cabinets (soit 44 % d'entre eux) ont suivi ces visites d'information au cours des 12 derniers mois.

À la fin du mois de décembre 2016, plus de 200 députés ou leurs cabinets (soit 27 % d'entre eux) recevaient des alertes automatiques concernant les nouvelles publications de l'EPRS, et ce dès leur publication, et plus de 730 députés (soit 97 % d'entre eux) consultaient d'initiative l'intranet de l'EPRS à la recherche de différents documents disponibles, notamment de dépêches de presse et d'autres informations thématiques.

L'équipe chargée de répondre aux besoins des clients a en outre distribué 28 700 publications de l'EPRS lors de plus de 300 rencontres parlementaires de différents types, notamment des auditions, des conférences, des séminaires et des débats organisés par des organes, des députés et/ou des groupes politiques du Parlement européen. Des analystes politiques de l'EPRS étaient invités à certaines de ces manifestations pour présenter leurs documents lors des discussions.

Présence électronique

La disponibilité des produits de l'EPRS a été renforcée par l'amélioration significative des capacités tant sur l'intranet que sur l'internet. De plus, la direction générale est en train d'expérimenter des services destinés à un usage mobile et à la communication multimédia et d'augmenter la diffusion ciblée des travaux de l'EPRS via les médias sociaux.

= Utilisation du site intranet de l'EPRS

- Un nouveau site intranet de l'EPRS, intégrant un ensemble de fonctionnalités nouvelles ou améliorées, a été lancé en mai 2014.
- La grande majorité de la communauté «Europarl» utilise l'intranet de l'EPRS à un moment ou l'autre de l'année. Le site intranet de l'EPRS a recensé en moyenne 9 211 utilisateurs uniques par an entre 2014 et 2016 et enregistré une moyenne de 2 375 utilisateurs par mois.
- En 2014, le nombre de visiteurs uniques comprenait 684 députés (anciens et nouveaux) qui se sont rendus personnellement sur la page intranet de l'EPRS à un moment ou l'autre de l'année (avant ou après les élections européennes) et plus de 1 500 assistants parlementaires. En 2015, ils étaient 497 députés et plus de 1 400 assistants. En 2016, 425 députés et plus de 1 500 assistants s'y sont connectés.
- Dans l'ensemble, le site intranet de la DG EPRS a recensé plus de 1,3 million de «pages visitées» en 2014, 1,85 million de pages visitées en 2015 et 1,6 million de pages visitées en 2016.
- Au total, 541 publications ont transité en 2014 sur les différentes plateformes électroniques de l'EPRS, dont 303 étaient disponibles en format à la fois physique et numérique et 238 n'étaient accessibles qu'en ligne. En 2015, ce sont 970 publications qui ont transité sur les différentes plateformes électroniques de l'EPRS, dont 702 étaient disponibles en format à la fois physique et numérique et 268 n'étaient accessibles qu'en ligne. En 2016, 1 169 publications ont transité sur les différentes plateformes électroniques de l'EPRS, dont 901 étaient disponibles en format à la fois physique et numérique et 268 n'étaient accessibles qu'en ligne. L'EPRS a produit plus de 2 600 publications au cours de ces trois années.
- Un nouvel entrepôt graphique a été créé sur le site intranet de la DG EPRS et sur le blog de l'EPRS, pour permettre aux députés et à leur personnel d'utiliser plus facilement dans leurs publications les 1 006 (pour l'instant) graphiques, tableaux, cartes et autres infographies téléchargeables utilisés par l'EPRS dans ses publications.

= Utilisation du site internet du Think Tank du Parlement et du blog de l'EPRS

- La nouvelle version du site internet du Parlement, connue sous le nom de Think Tank, a été mise en ligne en août 2014 sous la coordination de l'EPRS. Elle intègre notamment toutes les publications de l'EPRS. Les quatre derniers mois de 2014, le site a enregistré

un total de 150 600 pages visitées (soit une moyenne de 37 600 pages par mois), pour un total de 65 300 visiteurs. En 2015, le Think Tank a comptabilisé plus de 600 000 pages visitées (soit une moyenne de 50 000 pages par mois), pour un total de 235 000 visiteurs. Les chiffres étaient comparables en 2016, avec 873 000 pages visitées (soit une moyenne de 72 750 pages par mois), pour un total de 325 955 visiteurs.

En outre, près de 250 000 utilisateurs ont visité le blog de l'EPRS dans le courant de l'année 2014. Ce dernier a publié plus de 500 postes et recensé quelque 550 000 pages visitées au cours de l'année 2014. En 2015, les chiffres s'élevaient à 370 000 utilisateurs uniques, 470 postes et 750 000 pages consultées. En 2016, les chiffres s'élevaient à 330 000 utilisateurs, 509 postes et 660 000 pages consultées.

- Une série de publications du service de recherche pour les députés consacrées aux les auditions des commissaires désignés, a été consultée 125 000 fois à l'automne 2014.
- La DG EPRS est également présente sur les médias sociaux. Ses comptes LinkedIn, Twitter, YouTube et Pinterest suscitent un intérêt croissant. Par exemple, l'EPRS comptait 2 000 abonnés sur Twitter en janvier 2014 et près de 16 000 en décembre 2016, dont 211 députés au Parlement européen. La page YouTube de l'EPRS propose une sélection de podcasts, de vidéos et de manifestations de l'EPRS, ainsi que des présentations vidéo de certaines publications. Quelque 310 députés ont déjà utilisé des documents de l'EPRS sur leurs réseaux sociaux.

Soutien horizontal – Ressources, stratégie et coordination

Ces services de l'EPRS, tout comme les différentes activités des trois directions décrites ci-dessus, ont été soutenus par la contribution de **deux unités horizontales**, l'une pour les ressources et l'autre pour la stratégie et la coordination.

L'**unité des ressources** (RESU) est chargée de la gestion des ressources humaines, financières et informatiques de la direction générale et se divise en trois services dédiés à chacune de ces activités. Elle est également responsable de la gestion immobilière locale et des questions de sécurité. Elle collabore étroitement avec d'autres directions générales au sein de l'administration du Parlement sur un large éventail de questions, notamment des projets de formation commune.

L'unité des ressources a procédé avec succès au recrutement de nouveaux agents entre 2014 et 2016. Le nombre d'agents travaillant au sein de la direction générale est passé de 214 (à sa création) en novembre 2013, à 327 en décembre 2016 (fonctionnaires, agents temporaires et agents contractuels). Cette augmentation s'explique essentiellement par les accords de coopération signés en février 2014 (voir ci-dessus) entre le Parlement européen et les deux comités consultatifs, en vertu duquel 60 agents (ou postes) de ces derniers ont été transférés à l'EPRS, et par le recrutement, dans le cadre d'un concours, de 40 chercheurs contractuels après une redistribution des priorités internes du Parlement européen en matière de dépenses par l'autorité budgétaire.

L'unité des ressources s'est également attachée à harmoniser les procédures financières et de passation de marchés publics au sein de la nouvelle direction générale, en veillant tout particulièrement à garantir une utilisation optimale des ressources. L'équipe a examiné au total 2 965 dossiers (issus des unités chargées de la gestion du budget) au cours des trois années en question.

L'**unité de la stratégie et de la coordination** (SACU) coordonne la fourniture de l'ensemble des services de l'EPRS aux députés, notamment à travers la ligne directe des députés et son

équipe chargée de répondre aux besoins des clients. Elle fait connaître les activités de la direction générale à des publics internes et externes, notamment en coordonnant la page intranet et le blog de l'EPRS, ainsi que le site internet du Think Tank du Parlement.

L'unité supervise les actions de sensibilisation, de liaison et de dialogue de toutes les composantes de la direction générale avec les services de recherche et les bibliothèques des parlements nationaux. En 2015 et 2016, ces services des parlements nationaux, notamment du Bundestag allemand, de la Chambre des communes du Royaume-Uni, du Sénat italien, du Sénat français, de la Chambre néerlandaise des représentants et de l'Assemblée nationale hongroise, ont participé, en tant qu'hôte ou invité, à 44 visites. L'unité a également accueilli le Service de recherche du Congrès des États-Unis (CRS) et les parlements du Cambodge, du Canada, du Japon, de la République de Moldavie, du Myanmar, du Pakistan, de la Corée du Sud et du Parlement panafricain.

En outre, l'unité facilite les relations avec les groupes de réflexion, les universités, les services de recherche des organisations internationales et d'autres organismes et réseaux concernés, tels que l'Institut universitaire européen, l'IESUE, l'OCDE et le FMI, qui tous ont participé à des conférences ou à des manifestations avec l'unité.

La DG EPRS a pris très au sérieux son engagement en faveur d'une administration plus respectueuse de l'environnement, en contribuant plus que proportionnellement à la réalisation des objectifs EMAS pluriannuels de l'administration du Parlement européen. En témoignent la consommation de CO₂ par agent très inférieure à la moyenne lors des missions de la DG PERS à l'étranger et l'introduction novatrice d'imprimantes en réseau permettant de réduire significativement la consommation de papier.

3. ÉVALUATION ET EFFICACITÉ DU CONTRÔLE INTERNE, Y COMPRIS UNE ÉVALUATION GLOBALE DU RAPPORT COÛT-EFFICACITÉ DES CONTRÔLES (ART 66, PAR. 9, RF).

Depuis sa création en novembre 2013, la DG EPRS a mis en place une structure organisationnelle et des systèmes de contrôle interne qui visent à atteindre les différents objectifs stratégiques et de contrôle interne du Parlement, conformément à ses normes minimales de contrôle interne, en tenant compte des risques associés à l'environnement complexe dans lequel elle opère. Chaque année, la DG EPRS évalue l'efficacité constante de ses principaux systèmes de contrôle interne. L'évaluation de 2016 s'est appuyée sur un certain nombre de mesures de suivi et de sources d'information, notamment une étude sur les normes minimales de contrôle interne effectuée auprès des membres du personnel, les rapports d'exceptions et de cas de non-conformité, l'évolution de la situation dans le domaine budgétaire et financier, l'évaluation des risques, et les rapports hebdomadaires, mensuels et trimestriels sur les procédures et l'exécution du budget.

Une évaluation des 16 normes spécifiques (énumérées au point 6.8 des annexes ci-après) n'a pas permis d'identifier de déficiences de contrôle significatives. Bien qu'il existe encore des possibilités d'amélioration dans certains domaines définis (identifiés dans les annexes), la DG EPRS est convaincue de l'efficacité de l'ensemble son système de contrôle interne, qui couvre à la fois les aspects financiers et non financiers de ses activités. Les procédures nécessaires à l'identification et à la gestion des principaux risques opérationnels, financiers et autres sont en place et la DG dispose d'un personnel compétent et expérimenté en la matière. En parallèle, la DG EPRS a pris des mesures visant à continuer d'améliorer l'efficacité de ses systèmes de contrôle interne, dans le champ plus large de l'information et de la communication.

En ce qui concerne l'état général de son système de contrôle interne, la DG EPRS respecte les critères fixés pour l'évaluation de son efficacité, son personnel dispose des connaissances et compétences requises et des systèmes et des procédures ont été élaborés et mis en place pour gérer efficacement les principaux risques, puisque la DG n'a été exposée à aucun risque majeur résultant de contrôles inefficaces. L'examen annuel des normes de contrôle interne a donc révélé que les objectifs avaient été atteints, sauf pour certaines mesures spécifiques qui doivent être mises en œuvre dans le courant de l'année 2017. Sur cette base, il apparaît que les normes de contrôle interne ont été effectivement mises en œuvre par la DG EPRS en 2016.

4. CONCLUSION

Après sa création en novembre 2013, la nouvelle DG EPRS s'est engagée dans un processus intensif de développement de nouveaux produits et services pour les députés et les commissions parlementaires, tout cela sans la moindre incidence budgétaire pour l'ensemble de l'institution. 2016 était une année importante qui a permis de consolider les progrès à mesure que la direction générale atteignait sa «vitesse de croisière» dans la plupart des domaines.

Au cours de l'année 2016, le service de recherche pour les députés de la DG EPRS a reçu un total de 3 843 demandes, dont 3 378 des députés ou de leur cabinet. La longueur moyenne des réponses était de cinq pages. 88 % des députés ont fait appel au service de recherche pour les députés depuis juillet 2014 et 75 % d'entre eux y ont recouru régulièrement dans les douze derniers mois (à l'automne 2014, ce taux n'était que de 22 %). Le service de recherche pour les députés a publié 722 documents sur les enjeux stratégiques, les problématiques et la législation de l'Union, généralement à l'usage des députés et de l'ensemble de l'institution. Sa capacité à produire un tel volume de réponses substantielles et de publications générales est due à son degré élevé de spécialisation thématique mis en place en 2014-2015 avec l'aide d'analystes politiques et de spécialistes de l'information qui couvrent l'ensemble des principaux domaines de la politique de l'Union.

La direction de la bibliothèque a répondu à 22 525 demandes de références émanant du Parlement (de 1 431 personnes différentes) en 2016. 5 200 personnes au total ont consulté des fils d'actualité électroniques, des agences de presse et des bases de données externes fournies par le service, quelque 11 300 ouvrages ont été empruntés et plus de 800 personnes ont suivi une formation interne. La direction a traité plus de 90 000 demandes d'informations des citoyens en 2016 et archivé près de 26 000 dossiers.

La direction de l'évaluation de l'impact et de la valeur ajoutée européenne a publié 144 documents de différentes natures, principalement destinés à aider les commissions parlementaires à contrôler l'exécutif et à lui demander des comptes. Elle a fourni des notes d'information automatiques à toutes les commissions et entrepris des travaux de recherche spécialisés à la demande d'une majorité de commissions.

En tenant compte de toutes les publications imprimées et des articles rédigés par le service de recherche pour les députés, la direction de l'évaluation de l'impact et de la valeur ajoutée européenne et la direction de la bibliothèque, l'EPRS a produit au total 1 169 publications en 2016. Les documents de l'EPRS ont été générés environ 3,1 millions de vues sur l'intranet et l'internet du Parlement au cours de l'année en question.

5. DÉCLARATION DE L'ORDONNATEUR DÉLÉGUÉ

Je soussigné Anthony Teasdale,

directeur général de la DG EPRS,

en ma qualité d'ordonnateur délégué, déclare par la présente que j'ai l'assurance raisonnable que:

- a) les informations contenues dans le rapport donnent une image fidèle de la situation,
- b) les ressources allouées aux activités décrites dans le rapport ont été utilisées aux fins prévues et conformément au principe de bonne gestion financière,
- c) les procédures de contrôle mises en place offrent les garanties nécessaires quant à la légalité et à la régularité des opérations sous-jacentes.

Cette assurance raisonnable se fonde sur mon propre jugement et sur les éléments d'information à ma disposition, comme, par exemple, les résultats de l'auto-évaluation, des contrôles internes et des observations du Service d'audit interne ainsi que les enseignements retirés des rapports de la Cour des comptes relatifs aux exercices antérieurs à celui de cette déclaration.

Confirme en outre n'avoir connaissance d'aucun fait non signalé pouvant nuire aux intérêts de l'institution.

Fait à Bruxelles,

le

Signature:

6. ANNEXES

6.1. 2016 budget implementation statement

6.1.1 Stock Credits									
Operational Unit - Budget lines	<i>Initial Credits</i>	<i>Transfer</i>	<i>Final Credits</i>	<i>Commitments</i>	<i>% Comm/FC</i>	<i>Payments</i>	<i>% P/Comm</i>	<i>Balance Commitments</i>	<i>Available</i>
APPLIC.TIC ACTIVITES - 02102-14	170000	-3.037,00	166.963,00	166.962,40	100,00%	50.657,88	30,34%	116.304,52	0,60
APPLICATIONS TIC - 02103-14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PROJETS IT - 02105-14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
STOA - 03020-07	10.000,00	0	10.000,00	10.000,00	100,00%	9.239,00	92,39%	761,00	0,00
ACQUISITIONS EPRS, LIBRARY ARCHIVES - 03210	8.829.000,00	-1.307.000,00	7.522.000,00	7.273.588,77	96,69%	4.535.731,94	62,36%	2.737.856,83	248.411.23
TOTAL	9.009.000,00	-1.310.037,00	7.698.963,00	7.450.551,17	96,77%	4.595.628,82	61,68%	2.854.922,35	248.411,83

6.1.2 Automatic deferred credits				
Operational Unit - Budget lines	<i>Deferred credits</i>	<i>Payments</i>	<i>% Pmnts/DC</i>	<i>Available credits</i>
APPLIC.TIC ACTIVITES - 02102-14	105.792,68	100.029,64	94,55%	5.763,04
APPLICATIONS TIC - 02103-14	0,00	0,00	0,00	0,00
PROJETS IT - 02105-14	0,00	0,00	0,00	0,00
STOA - 03020-07	6.296,50	6.296,50	100,00%	0,00
ACQUISITIONS EPRS, LIBRARY ARCHIVES - 03210	2.742.173,60	2.527.054,18	92,16%	215.119,42
TOTAL	2.854.262,78	2.633.380,32	92,26%	220.882,46

6.1.3. **Specific expenditure commitments/assigned revenue carried over**

N/A

6.1.4. **Own revenue as at the end of December** - Financial year 2016 (nature 8)

N/A

6.1.5. **Specific expenditure appropriations/assigned revenue**

N/A

6.2. Report on compliance with payment deadlines

<u>Invoices paid in 2016</u>		Default interest payable automatically (> €200)	Default interest payable on request (<=€200)	No default interest payable	Total
Paid by the time limit	Number of invoices	0	0	698	698
	Total invoiced (€)	0	0	6.744.073,76	6.744.073,76
Paid outside time limit	Number of invoices	0	19	0	19
	Total invoiced (€)	0	104.871,26	0	104.871,26
	Amount of default interest (€)	0	0	0	0
Total number of invoices		0	19	698	717
Total invoiced (€)		0	104.871,26	6.744.073,76	6.848.945,02

Comment

On average, in 2016, DG EPRS received over three invoices per working day. The great majority of invoices (96.2%) were paid within the deadline of 30 calendar days, foreseen in the Financial Regulation. Delayed payments (3.8 % of all invoices) can be explained by the following reasons: (i) incorrect attribution of invoices, especially where suppliers delivered directly to other services of the Parliament; and (ii) in exceptional cases, some delays occurred due to the circuit of invoices, which may have to be transmitted from Luxembourg to Brussels and back again to Luxembourg. It is noteworthy that none of the invoices paid after the deadline produced automatically payable interest (which is the case if the interest to be paid is larger than EUR 200).

6.3. List of exceptions - derogations from the rules

List of waivers/cancellations of receivables (Articles 91 and 92 RAP)

Exceptions to procedures

Decisions to make an exception to the applicable procedures and rules							
Document ref.	Auth. officer responsible	Subject matter	Amount	Verifiers' opinion		Decision	
				Favourable with statement/unfavourable	Reasons	Authorising officer responsible	Reasons
754/102	HILLER	OD	1.600	NON CONFORME	THE PRINCIPLE OF ANNUALITY HAS NOT BEEN RESPECTED: IT IS NOT POSSIBLE TO USE APPROPRIATIONS OF 2016 TO COVER EXPENSES INCURRED IN 2015.	PASSER OUTRE	SEE GEDA NOTE D(2016)16386. The supplier provided the service as requested, the AOS has therefore no choice but to overrule in order to pay the invoice.

Waivers/cancellations of receivables

Receivable waiver/cancellation procedures				
Document ref. (Finord ref.)	Relevant Authorising Officer	Subject	Amount	Authorising officer's reasons for waiver/cancellation
387/119	DUNNE	RO	14.828,69€	SWETS bankruptcy (see GEDA D(2016)47690). Following the information from the Curator in charge of the administration of SWETS, and in accordance with the principles of sound financial management and proportionality, it was decided to waive the recovery of the amount receivable.

6.4. Long-term contractual obligations

Contractant	Subject	Duration in months (including renewals)		Total value of awarded contract	Budget year	Spent value	Renewal type(**)	Description des mesures de contrôle
		Contract	Award					
INFORMATICA EL CORTE INGLES	Mise en place d'un système informatique de gestion et de description documentaire des archives	120 Months	120 Months	€2.000.000,00	2016	€132.358,94	Automatic	

(1) Months, years or open-ended.

(2) Manual or automatic.

6.5. Exceptional negotiated procedures - Articles 53, 134 and 135 RAP

Awardee(s) name(s)	Amount	Justification	Reason	Candidates		Acceptability criteria	Awarded contract reference	PPF opinion date
				Invited	Acceptable			
ANP	€199.948,00	NP article 134.1 b)	The supplier enjoys a monopolistic situation which leaves no opportunity for competitive tendering	1	1	The service proposed conformed the request from the library	EPRS/BIB/SER/15/022N	08/11/2013
POLITYKA INFO	€17.000,00	NP article 134.1 rt 134 1.b)	The supplier enjoys a monopolistic situation which leaves no opportunity for competitive tendering	1	1	The content of the tender is protected by copyright	EPRS/BIB/SER/16/015N	
INFORMA UK	€25.000,00	NP article 134.1 rt 134 1.b)	The supplier enjoys a monopolistic situation which leaves no opportunity for competitive tendering	1	1	3. In accordance with Article 149 (1)a, the contract will be awarded on the basis of the price, provided it is acceptable to the European Parliament for the service requested	EPRS/LIBS/SER/16/001N	
ECONOMIST INTELLIGENCE UNIT	€90.000,00	NP article 134.1 rt 134 1.b)	The supplier enjoys a monopolistic situation which leaves no opportunity for competitive tendering	1	1	The content of the tender is protected by copyright	EPRS/LIBS/SER/16/003N	
THE FINANCIAL TIMES	€510.449,00	NP article 134.1 rt 134 1.b)	The supplier enjoys a monopolistic situation which leaves no opportunity for competitive tendering	1	1	The content of the tender is protected by copyright	EPRS/LIBS/SER/16/005N	

BNS GROUP	Subscription to Baltic News Service - BNS	€24.060,00	NP article 134.1 rt 134 1.b)	The supplier enjoys a monopolistic situation which leaves no opportunity for competitive tendering	1	1	3. In accordance with Article 149 (1)a, the contract will be awarded on the basis of the price, provided it is acceptable to the European Parliament for the service requested	EPRS/LIBS/SER/16/008N	
CONTEXTE	Subscription to the Context online information service	€54.790,00	NP article 134.1 rt 134 1.b)	The supplier enjoys a monopolistic situation which leaves no opportunity for competitive tendering	1	1	3. In accordance with Article 149 (1)a, the contract will be awarded on the basis of the price, provided it is acceptable to the European Parliament for the service requested	EPRS/LIBS/SER/16/009N	
SIRSI	Subscription to the maintenance and support of the Symphony software	€25.700,00	NP article 134.1 rt 134 1.b)	The supplier enjoys a monopolistic situation which leaves no opportunity for competitive tendering	1	1	The content of the tender is protected by copyright	EPRS/LIBS/SER/16/010N	
VIEUWS	Subscription to the EU Trade Insights information service	€21.000,00	NP article 134.1 rt 134 1.b)	The supplier enjoys a monopolistic situation which leaves no opportunity for competitive tendering	1	1	The content of the tender is protected by copyright	EPRS/LIBS/SER/16/011N	
EBSCO INFORMATION SERVICES	Subscription to EconLit with full text	€28.900,00	NP article 134.1 rt 134 1.b)	The supplier enjoys a monopolistic situation which leaves no opportunity for competitive tendering	1	1	3.4. The service proposed by the supplier corresponds to the needs of the European Parliament and to the established award criteria.	EPRS/LIBS/SER/16/012N	
BLOOMBERG FINANCE	Subscription to Bloomberg	€37.191,42	NP article 134.1 rt 134 1.b)	The supplier enjoys a monopolistic situation which leaves no opportunity for competitive tendering	1	1	The content of the tender is protected by copyright	EPRS/LIBS/SER/16/014N	

VOTEWATCH EUROPE	Subscription to VoteWatch Europe online database	€31.400,00	NP article 134.1 rt 134 1.b)	The supplier enjoys a monopolistic situation which leaves no opportunity for competitive tendering	1	1	The content of the tender is protected by copyright	EPRS/LIBS/SER/16/019N	
LS TRAVEL RETAIL BENELUX	Daily delivery of newspapers and magazines for the Library, reading room users, EP President, EP Secretary General, EP vice-Secretary General in Brussels	€20.338,49	NP article 134.1 rt 134 1.b)	The supplier enjoys a monopolistic situation which leaves no opportunity for competitive tendering	1	1	The service proposed conformed the request from the library	EPRS/LIBS/SER/16/020N	
ANSA AGENZIA	Subscription to the ANSA news service	€90.000,00	NP article 134.1 rt 134 1.b)	The supplier enjoys a monopolistic situation which leaves no opportunity for competitive tendering	1	1	The content of the tender is protected by copyright	EPRS/LIBS/SER/16/021N	
MBI MARTIN BRUCKNER INFOSOURCE	Subscription to the MBI Europa Aktuell	€68.875,00	NP article 134.1 rt 134 1.b)	The supplier enjoys a monopolistic situation which leaves no opportunity for competitive tendering	1	1	The content of the tender is protected by copyright	EPRS/LIBS/SER/16/022N	
DL SERVICES (ANCIEN DE LANNOY)	Subscription to the OECD iLibrary Package, the Commonwealth iLibrary and Norden iLibrary	€17.880,00	NP article 134.1 rt 134 1.b)	The supplier enjoys a monopolistic situation which leaves no opportunity for competitive tendering	1	1	The content of the tender is protected by copyright	EPRS/LIBS/SER/16/024N	
HAYMARKET MEDIA GROUP	Subscription to ENDS Europe	€46.796,00	NP article 134.1 rt 134 1.b)	The supplier enjoys a monopolistic situation which leaves no opportunity for competitive tendering	1	1	The service proposed by the supplier corresponds to the needs of the European Parliament and to the established award criteria	EPRS/LIBS/SER/2016/006N	

6.6. Results of ex-post evaluation

The nature of DG EPRS' activities and the relatively low risk associated with their financial operations have led to the conclusion that systematic ex-post controls are not currently needed, especially given the potentially highly resource-consuming character of such controls. Several other Directorates-General follow the same approach, with informal ex-post controls carried out when deemed appropriate. It is important to note that many of the services procured by DG EPRS are only paid for when fully rendered, reducing the financial risk for the institution. Systematic ex-ante checks are performed for every single financial operation, and by an independent team, for all low-, medium- and high-value procurement processes. The DG has focused on a thorough assessment and application of the Minimum Internal Control Standards as a way to enhance control of procedures.

6.7. Sensitive posts

DG EPRS has undertaken a thorough update of the full exercise which was carried out in 2015. The scrutiny focused on financial activities. The standard check-list was completed by all officials holding posts which correspond to the definition of sensitive functions, whilst the activities of other staff members was summarised by category.

The assessment resulted in the finding that the various sensitivity levels are sufficiently compensated by an adequate control environment. In no case was a residual risk found. The categories of activities which do not correspond to the above-mentioned definition were subject to a lighter scrutiny. These categories of activities correspond to functions strictly linked to research and analysis of information, administrative tasks, correspondence from citizens, the transmission of official information and documents, the elaboration of strategic plans for the development of the mission of the Directorate-General and the management of staff within the MRS and SACU. All these functions are performed within the hierarchical structure of the secretariat of the European Parliament and, therefore, subject to direct control by a hierarchical superior.

<i>Post identified as sensitive</i>	<i>Measures taken</i>
N/A	N/A

6.8. Assessment of the implementation of the Minimum Internal Control Standards

Self-assessment summary table

2014 standard No	2002 Standard No	Achieved	Almost	Partly	Started	To be started / NA
Section 1: Mission statement and values						
1. Mission	2	V				
2. Ethical and organisational values	1	V				
Section 2: Human resources						
3. Allocation of staff and mobility	3	V				
4. Staff assessment and development	3, 4	V				
Section 3: Planning and risk management						
5. Objectives and performance indicators	7, 9, 10		V			
6. Risk management process	11	V				
Section 4: Operations and control activities						
7. Operational set-up	5, 6		V			
8. Processes and procedures	15, 18	V				
9. Supervision by management	17	V				
10. Business continuity	19			V		
11. Document management	13	V				
Section 5: Information and financial reporting						
12. Information and communication	13, 14	V				
13. Accounting and financial information	12	V				
Section 6: Evaluation and auditing						
14. Evaluation of activities	N/A.	V				
15. Evaluation of internal control systems	20, 22	V				
16. Audit reports	21	V				

Standard 1 - Mission statement: Achieved

The mission statement of DG EPRS is up-to-date and easily accessible for all staff. It is published on Parliament's intranet and the EPRS Wiki page and is designed to be sufficiently clear for its purpose. All staff members are informed about the DG's mission statement after each update, and usually before or during the regular general staff meetings (which occur three to four times a year), including any changes to the mission statement that might occur. The job description and the objectives for each staff member are stated in his/her annual evaluation report. The Director-General discusses the annual objectives of the DG with the management, including the possible impacts on the units of the DG.

Standard 2 - Ethical and organisational values: Achieved

When taking up their duties, staff members are informed of their rights, duties and obligations, including relevant ethical and organisational values. Staff awareness vis-à-vis ethical and organisational values is promoted by workshops and training sessions. DG EPRS has established all necessary procedures for an annual update of information to staff on the

rules related to ethics and integrity, and conflict of interest. Procedures enabling staff to report suspected improprieties are also in place.

Standard 3 - Allocation of staff and mobility: Achieved

Recruitment is planned multi-annually in accordance with the objectives of the Directorate-General. Given the on-going general reduction in human resources within the Parliament's administration, DG EPRS paid particular attention to staff allocation and mobility during the course of 2016. The Resources Unit (Human Resources Service) conducts a continuous assessment of vacant posts, in order to meet the DG's responsibilities in terms of any reductions, whilst at the same time taking actions to fill the remaining vacancies as quickly as possible. Staff members are recruited on the basis of their knowledge and experience following a detailed needs' analysis of each available post. The human resources service and the relevant manager conduct job interviews, which are carried out professionally and fully documented. Mobility policy is applied to posts of the AD function group, in line with the rules on mobility of the EP. Staff assignment preferences are taken into account whenever possible and support is given to staff to facilitate their integration in their new working environment. DG EPRS seeks to offer the best possible support and service to its staff members in mobility.

Standard 4 - Staff assessment and development: Achieved

The performance of staff is assessed during the annual staff evaluation procedure. Specific problems arising during the year are dealt as promptly as possible. Regular training sessions ensure that staff members can acquire the skills required to perform their tasks efficiently and to meet the objectives of the DG. Training objectives are determined on a yearly basis within an annual EPRS training programme. A training officer, working within the Human Resources Service, was appointed in 2016, with the mission of following on training requirements for each unit. Training needs are also regularly discussed during the annual evaluation and routine management meetings.

Standard 5 - Objectives and performance indicators: Almost achieved

The objectives of the Directorate-General are discussed during senior management meetings in conjunction with the projects that DG EPRS proposes for the Parliament's Strategic Execution Framework (SEF). The objectives for each Directorate and unit are discussed and agreed among management and staff at all organisational levels. DG EPRS' objectives are available on the EP intranet as well as on the EPRS Wiki. DG EPRS held intensive discussions at senior and middle management levels and a group composed by colleagues from all three Directorates and the horizontal units, as well as a data sub-group, to identify and implement the process of identifying its 'key result indicators' (KRIs) and appropriate methods to measure their evolution and achievement. Following the conclusion of the consultation and discussion process on KRIs, DG EPRS communicated its updated set of four principal KRIs to the Secretary-General in March 2016. Since then, the progress towards meeting the defined objectives is being measured on an on-going basis.

Standard 6 - Risk management procedure: Achieved

Representatives of DG EPRS regularly attend the semi-annual meetings of the Risk Management Advisory Group organised on a horizontal level for all DGs. In addition, annual meetings are held between the EP's risk manager and the Director-General. The Risk Register is regularly updated. This register is based on the projects submitted in the framework of the

Parliamentary Project Portfolio (PPP/SEF) and identified financial risks. The management hierarchy has adequate insight and knowledge about such risks and risk management through weekly, monthly and quarterly reporting. Risk mitigating action plans are adopted and monitored. Within the overall framework of risk management, different actors intervene at different hierarchical levels. Although the management of the DG is fully aware of risk management processes and procedures, DG EPRS intends to continue to raise awareness among staff members.

Standard 7 - Operational set-up: Almost achieved

Delegation and sub-delegation of powers and functions within the DG are dealt with according to the applicable rules and are clearly defined in writing. A table indicating the powers of all financial agents of the DG is regularly updated and communicated to the management. Exercises concerning sensitive posts were conducted in 2015 and in 2016. A centralised IT governance plan is being put in place, based on an IT Advisory Group to senior management.

Standard 8 - Processes and procedures: Achieved

Processes and procedures comply with relevant rules and are properly documented. All units adopt procedural manuals for their activities and the budgetary items they manage, as necessary. Work procedures are reviewed taking into account any relevant developments in legislation and policy (for example, in the Financial Regulation or its implementing measures). The EPRS' intranet (Wiki page) contains such manuals and procedures in a form that is easily accessible to all staff. The DG keeps its staff informed about the methods to deal with exceptions to standard procedures, including who may authorise such exceptions and how they should be recorded. All exceptions are recorded and all 'notes to the file' are kept in the archives. Exceptions and other observations are also recorded in FINORD by the ex-ante verifiers within the DG.

Standard 9 - Management oversight: Achieved

The management of DG EPRS takes a forward-planning approach to ensure that all its work is conducted as efficiently as possible. When different working approaches are possible, management and staff members discuss to identify the best option(s) to be pursued. Research work in progress is subject to many routine controls - such as peer review, linguistic review, review by the Publications Management and Editorial Unit - and automatic scrutiny by the relevant Head of Unit. Regular unit meetings ensure discussions on possible issues faced by staff members and guidance on evolving priorities and operating practices.

Standard 10 - Business continuity: Partly achieved

Handover files, back-up procedures and substituting arrangements have been established to ensure 'business as usual' during interruptions such as leave, holidays or staff mobility. The minimum level of staff presence to guarantee the continuity of the services is defined in each unit. In addition, common service mailboxes and shared folders are used to facilitate the continuity of service. DG EPRS will shortly evolve a Business Continuity Plan, in planned consultation by Parliament's new Business Continuity Manager, appointed by the Secretary General further to the recommendation of the recent audit report of the EP's Internal Auditor.

Standard 11 - Document management: Achieved

Extensive work was undertaken to improve document management practices in the DG during 2016 - for example, to train staff and to prepare the move to electronic signature for financial workflows. DG EPRS' Filing Plan was adopted by senior management in April 2016. Document management systems comply with relevant compulsory security measures, provisions on document management and rules on protection of personal data. Procedures on document management are available to staff on the EPRS Wiki page. Documents for financial operations are filed in the central financial archive, in accordance with the relevant rules. Electronic archiving of all procurement and financial documents is in place. All incoming and outgoing mail is registered and archived. DG EPRS is planning to verify that document procedures are integrated in the procedure manuals of each unit.

Standard 12 - Information and communication: Achieved

Senior and middle management are briefed on on-going issues during weekly meetings. This information is also disseminated to the staff through meetings at different levels. In addition to internal communication flow in hierarchical structures, information is also available on the EPRS' Wiki page. During 2016, a new, weekly EPRS staff newsletter was launched to keep all colleagues abreast of relevant work-related developments. A mapping of internal communication structures has been developed. EPRS' working procedures, as well as procedures promoting high-quality work, are developed and updated in a centrally accessible log. The confidentiality of the personal data of Members' Hotline users - as regulated by the MRS rules - is secured by a combination of safeguards, including restricting access, training staff, checks in relation to the operation of the enquiries system, and immediate follow-up to any problems. External communications are under constant supervision and reviewed where appropriate.

Standard 13 - Accounting and financial information: Achieved

Budget implementation and financial risks are recorded in weekly, monthly and quarterly reports drafted by the Central Finance Service, and discussed at management meetings. Meetings with financial agents are held regularly.

Standard 14 - Evaluation of activities: Achieved

The performance of DG EPRS, in terms of results and impacts, is continuously assessed and communicated to senior management weekly. To this end, the DG has put in place a detailed system of monitoring and considering what its outputs are and how far they meet both the its mission and the needs of its clients. The development of sophisticated KRIs and other performance indicators has played an important part in the process.

15 - Evaluation of internal control systems: Achieved

The Central Finance Service coordinates the self-assessment of the DG's internal control systems, which involves all Heads of Unit (in a bi-annual review of internal control procedures). In 2016, a questionnaire on internal control standards was completed by a random sample of staff members, in order to assess staff awareness of applicable procedures. The results of the exercise were analysed and reported to senior management, and are incorporated in the current Activity Report.

16 - Audit reports: Achieved

The Central Finance Service is the contact point with the Internal Audit Service and the Court of Auditors. When recommendations are made, the finance service works in collaboration with the operational units concerned to ensure that an action plan is established to address and implement such recommendations.